

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 mars 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-FINANCES-13

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

25 MARS 2025
25 MARS 2025
25 MARS 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LE COMPTE FINANCIER POUR L'ANNÉE 2024

- VU le code de l'éducation ;
- VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210 à 214 ;
- VU l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU l'avis favorable de la commission des moyens du conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) en date du 05 mars 2025 ;
- VU les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat et le bilan sont annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 07 mars 2025 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 2 985 ETPT dont :
 - o 2 554 ETPT sous plafond État (notification définitive 2023)
 - o et 431 ETPT financés hors SCSP
- 310 192 840 € autorisations d'engagement dont :
 - o 240 401 053 € personnel
 - o 54 031 223 € fonctionnement
 - o 15 760 564 € investissement
- 322 323 248 € crédits de paiement dont :
 - o 240 401 053 € personnel
 - o 48 468 622 € fonctionnement
 - o 33 453 574 € investissement
- 329 086 367 € de recettes
- + 6 763 119 € de solde budgétaire

ARTICLE 2 :

D'APPROUVER les éléments d'exécution comptables suivants :

- 6 132 963 € de variation de trésorerie
- 5 259 215 € de résultat patrimonial
- 15 405 786 € de capacité d'autofinancement
- 7 737 997 € de variation de fonds de roulement

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 mars 2025

ARTICLE 3 :

DÉCIDE d'affecter :

-  Le résultat (compte 129) à hauteur de 5 259 215 € en réserves
-  Le solde du compte 119 (22 068,84 €) en réserves
-  Le solde du compte 110 (250 959,01 €) en réserves

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La Directrice générale des services et l'Agente comptable sont en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 07 mars 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres constituant le conseil : 33	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 25
Quorum : 17	Votes exprimés : 25
Membres présents : 18	Pour : 21
Membres représentés : 7	Contre : 1
Total des membres présents et représentés : 25	Abstentions : 3

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Conseil d'administration réuni en formation plénière

Séance de mars

Délibération CA-2025-

...

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **2 985 ETPT dont**
 - 2 554 ETPT sous plafond État
 - et 431 ETPT financés hors SCSP
- **310 192 840 € autorisations d'engagement dont**
 - 240 401 053€ personnel
 - 54 031 223€ fonctionnement
 - 15 760 564€ investissement
- **322 323 248 € crédits de paiement dont**
 - 240 401 053€ personnel
 - 48 468 622€ fonctionnement
 - 33 453 574€ investissement
- **329 086 367 € de recettes**

- **+ 6 763 119 € de solde budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

- **6 132 963 € de variation de trésorerie**
- **5 259 215 € de résultat patrimonial**
- **15 405 786 € de capacité d'autofinancement**
- **- 7 737 997€ de variation de fonds de roulement**

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter :

- **Le résultat (compte 129) à hauteur de 5 259 215€ en réserves.**
- **Le solde du compte 119 (22 068,84€) en réserves**
- **Le solde du compte 110 (250 959,01€) en réserves**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 7 mars 2025.

.....

Créteil, le 7 mars 2025

Conseil d'administration du 7 Mars 2025

Rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exécution 2024

Le compte financier 2024 fait suite à deux comptes financiers négatifs et à la mise en place du plan de retour à l'équilibre financier (PREF). Un travail important tant politique qu'administratif a été effectué avec des échanges réguliers indispensables avec les différents acteurs de l'université pour augmenter les recettes, diminuer les dépenses et développer le pilotage administratif. La priorité politique a été et est de maintenir au maximum les emplois d'enseignants et d'enseignants chercheurs et de ne pas affecter la campagne d'emploi des personnels administratifs et techniques. Par ailleurs la volonté politique de maintenir une campagne d'emploi des enseignants chercheurs affichait le soutien à la recherche. Les notifications budgétaires aux laboratoires ont été maintenues auxquelles des moyens supplémentaires importants ont été ajoutés par le PIA4 Erasme et les crédits obtenus pour l'alliance européenne Aurora (volet recherche important dans les appels à projets Erasme dont une part conséquente pour les Sciences Humaines et Sociales et ajouts complémentaires de 2 M€ pour des contrats doctoraux et post doctoraux).

Le vote du Budget Rectificatif de septembre en négatif faisait preuve de prudence mais la reprise en main de la trajectoire de l'établissement était déjà en action. Les efforts menés tout au long de l'année par l'ensemble des services financiers en central et dans l'ensemble des composantes ainsi que les mesures prises permettent d'améliorer significativement le résultat avec un solde à +5,25M€. La mise en œuvre du PREF, voté par le CA en juillet 2024, ainsi que le déploiement du COMP (Contrat d'Objectif Moyen et Performance) ont permis une amélioration de l'encaissement des recettes de l'Université et le rattrapage d'une partie du retard pris ces dernières années. De plus en 2024 l'UPEC a reçu un encaissement de 2,5M€ au titre du COMP. Les dépenses de personnel de l'établissement s'établissent au titre de l'exercice 2024 à 240M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Au regard du réalisé de l'année précédente (233M€), la variation s'établit à +7M€ soit 3% d'augmentation. Cette hausse est principalement liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), les recrutements sur projets ainsi que la poursuite des mesures LPR et Guerini.

Il résulte du solde des opérations budgétaires et non-budgétaires une différence de +6,2M€ portant la trésorerie à un montant de 80,2 M€ au 31/12/2024, ce qui représente 97,7 jours de fonctionnement. La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 15,5 M€. Néanmoins un prélèvement sur fonds de roulement était nécessaire à hauteur de -7,8 M€, portant ainsi le fonds de roulement de l'établissement à hauteur de 4,9M€ au 31/12/2024, soit l'équivalent de 6 jours de fonctionnement pour 2024.

Même si la trajectoire financière de retour à l'équilibre et le travail réalisé par tous les services financiers montre indubitablement des éléments positifs, le niveau de fonds de roulement reste insuffisant et mérite toute notre attention. Une première analyse de la situation permet cependant de constater qu'une part des recettes manquantes sont liées aux subventions des projets immobiliers qui nécessitent des bilans financiers, en cours de réalisation, pour faire les appels de fonds. L'objectif en 2025 sera de reconstituer progressivement le fonds de roulement.

La présente note accompagne les documents budgétaires présentés au Conseil d'Administration.

Elle remplit un double objectif :

- * Présenter l'exécution budgétaire en analysant les écarts avec les prévisions et l'année précédente. Les chiffres du compte financier sont mis en regard du dernier budget voté de l'exercice considéré et de l'exécution de l'exercice précédent.
- * Apprécier l'évolution de la situation financière de l'UPEC, via notamment les indicateurs structurants des tableaux réglementaires présentés ci-dessous.

La présente note accompagne les documents budgétaires présentés au Conseil d'Administration.

En analyse budgétaire :

- Niveau de la trésorerie	: 80M €
- Variation de la trésorerie	: +6,1M €
- Solde budgétaire	: +6,76 €

En analyse patrimoniale :

- Résultat patrimonial	: + 5, 3M €
- Capacité d'autofinancement (CAF)	: + 15,4M €
- Variation du FDR	: - 7,7M €

Jean Luc Dubois Randé

Amilcar Bernardino

Table des matières

1 – Etat et analyse des recettes et dépenses réalisées

1.1	Recettes budgétaires	8
1.2	Plafonds d’emplois et dépenses budgétaires.....	12
1.2.1	Dépenses de masse salariale et plafond d’emplois	13
1.2.1.1	Niveau du plafond d’emplois	13
1.2.1.2	Dépenses de masse salariale	14
1.2.2	Dépenses de fonctionnement	15
1.2.3	Dépenses d’investissement	16
1.3	Opérations pluriannuelles	18

2 – Impact des réalisations sur l’équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1	Analyse de l’équilibre financier	21
2.1.1	Solde budgétaire	21
2.1.2	Opérations non budgétaires	23
2.1.3	La trésorerie	23
2.2	Analyse patrimoniale et analyse de la soutenabilité financière	25
2.2.1	Analyse patrimoniale	25
2.2.2	Analyse de la soutenabilité financière	26

1 - Etat et analyse des recettes et dépenses réalisées

Les autorisations budgétaires (tableau 2) ont été réalisées de la façon suivante:

		CF 2024 - en M€			
		Dépenses		Recettes	
		AE	CP	RE	
Personnel	240,4	240,4	235,5	Subvention pour charges de service public	
			3,8	Autres financements de l'Etat	
			2,7	Fiscalité affectée	
Fonctionnement	54,0	48,5	36,6	Autres financements publics	
Investissement	15,8	33,5	50,5	Recettes propres	
TOTAL DES DÉPENSE	310,2	322,3	329,1	TOTAL DES RECETTES	
Solde budgétaire (excédent)		6,8			

Il est important de rappeler que les produits et charges calculés (tels que les reprises de provisions et les amortissements) n'ont aucun impact budgétaire en GBCP. S'ils influent sur la comptabilité générale, ils ne correspondent ni à des recettes encaissées ni à des dépenses décaissées. Par conséquent, ils ne peuvent pas être intégrés dans les états budgétaires.

1.1 Recettes budgétaires

Pour rappel, la notion de « recette encaissée » a été introduite avec la GBCP. Elle correspond aux recettes comptabilisées en comptabilité budgétaire, c'est-à-dire aux encaissements rapprochés des facturations émises. Cela diffère de la comptabilité générale, qui enregistre les recettes dues au titre de l'année, qu'elles aient été effectivement encaissées ou non.

Ainsi, les recettes encaissées correspondent aux titres émis au cours de l'année, qu'ils concernent l'exercice en cours ou des exercices antérieurs.

Le montant total des recettes budgétaires pour l'exercice s'élève à 329 M€, soit une baisse de 2,9 M€ par rapport à l'année précédente et un écart de -2,5 M€ par rapport à la dernière prévision.

Le taux de réalisation de la prévision budgétaire rectificative (BR) 2024 atteint 99,2 % (contre 105 % en N-1). Hors subvention pour charges de service public (SCSP), ce taux s'établit à 92 %.

RECETTES					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
Subvention pour charges de service public	224,2	230,3	235,5	102%	5,2
Ressources propres	92,7	101,2	93,6	92%	-7,7
Autres financement de l'Etat	18,5	6,2	3,8	61%	-2,4
Fiscalité affectée	2,5	2,3	2,7	118%	0,4
Autres financements publics	31,5	45,9	36,6	80%	-9,3
Recettes propres	55,2	46,8	50,5	108%	3,6
TOTAL	332,0	331,5	329,1	99,3%	-2,5

- **La subvention pour charges de service public (SCSP)** constitue le principal financement versé par l'État au titre des programmes 150 (formations supérieures et recherche universitaire) et 231 (vie étudiante). Elle comprend une dotation socle ainsi que des crédits dédiés à des actions spécifiques. Pour l'exercice en cours, la SCSP s'élève à 235,5 M€, soit une hausse de 11,3 M€ par rapport à l'année précédente et de 5 M€ par rapport à la dernière prévision.

Le taux de réalisation s'établit à 102 %. Un versement complémentaire de la SCSP a été encaissé en décembre 2023. Toutefois, en raison d'une notification tardive du ministère, ce montant a été enregistré en tant que produit à recevoir (PAR) en 2023 et rattaché au compte de résultat de cet exercice. La facturation de cette écriture en 2024 a permis son rapprochement avec l'encaissement correspondant, entraînant ainsi la comptabilisation de 5 M€ supplémentaires en 2024, en plus de la SCSP notifiée et perçue cette même année.

- **Les autres ressources représentent 28 %** des recettes encaissables, contre 32 % lors de l'exercice précédent. Ce taux reflète la capacité de l'établissement à financer ses activités sans recours à la subvention ministérielle:
 - Les autres financements publics et de l'État (hors recettes sur prestations de recherche hors ANR) s'élèvent à 40,9 M€, en baisse de 9,3 M€ par rapport à 2023 (50,2 M€). Ils représentent 23 % des recettes encaissables et contribuent principalement à l'activité contractuelle de recherche (10 M€), d'enseignement (9,3 M€) et aux opérations de travaux (8,3 M€).

Parmi les financements dédiés à l'enseignement, on retrouve notamment :

- EURFRAPP : 1,2 M€
- ERASME : 3,6 M€
- Subvention des maîtres de stage : 3,4 M€
- EURLIVE : 1,6 M€
- Préciput ANR : 0,8 M€
- AURORA : 0,7 M€
- Kiné : 0,7 M€
- CAPE EU : 0,6 M€
- ERGO : 0,3 M€

RECETTES					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2024/2023
ANR investissements d'avenir	3,5	11,9	6,2	-5,7	2,8
ANR hors investissement d'avenir	4,9	4,8	4,7	-0,2	-0,3
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	7,7	15,5	11,5	-4,0	3,8
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	1,3	1,9	3,5	1,6	2,2
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	32,9	17,9	15,0	-2,9	-17,9
TOTAL	50,2	52,1	40,9	-11,2	-9,3

- Les recettes propres, hors subventions publiques, s'élèvent à 49,8 M€. Elles enregistrent une diminution de 5,2 M€ (-9%) par rapport à l'exercice précédent, tout en restant supérieures à la prévision de 3 M€.

Les recettes de formation continue progressent de 0,2 M€ (+2%) par rapport à N-1, mais restent inférieures à la prévision de 0,1 M€.

Les recettes de formation en apprentissage diminuent de 4,9 M€ par rapport à N-1, tout en étant au-delà de la prévision de 4 M€.

Les droits d'inscription se maintiennent au niveau de N-1 (+0,07 M€), bien qu'ils soient en deçà des prévisions de 0,2 M€.

Les recettes issues des contrats de recherche hors financements publics enregistrent une baisse de 1,9 M€ par rapport à N-1 et restent inférieures aux prévisions de 0,6 M€.

Les autres recettes, qui s'établissent à 3 M€, progressent de 1,3 M€ par rapport à N-1, mais demeurent en deçà des prévisions de 0,3 M€.

En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2024/2023	Ecart CF 2024/2023 (%)
Droits d'inscription	5,1	5,3	5,1	-0,2	0,07	1%
Formation continue, diplômes propres et VAE	8,1	8,5	8,3	-0,1	0,2	2%
Taxe d'apprentissage	1,0	0,8	1,0	0,23	0,03	3%
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2,9	1,6	1,0	-0,6	-1,9	-64%
FA	36,2	27,3	31,3	4,0	-4,9	-14%
Autres recettes	1,7	3,3	3,0	-0,3	1,3	76%
TOTAL	55,0	46,8	49,8	3,0	-5,2	-9%

- Les prévisions de recettes de la CVEC ont atteint 118 % des prévisions, soit 2,7M€ contre 2,5M€ l'année précédente. Elles dépassent ainsi la prévision de 0,4 M€, la notification du droit final 2023-2024 de 2,7M€ étant intervenue après le BR.

En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2024/2023	Ecart CF 2024/2023 (%)
CVEC - Fiscalité affectée	2,5	2,3	2,7	0,4	0,2	9%

1.2 Plafonds d'emplois et dépenses budgétaires

Les taux de réalisation en autorisation d'engagement (AE) sont les suivants :

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
TOTAL	301,2	335,2	310,2	93%	-25,0

Les prévisions d'AE ont été réalisées à 93 %, avec des taux variables selon les enveloppes.

Les écarts par rapport aux prévisions concernent principalement la formation (-6 M€), l'immobilier (-6,4 M€) et la recherche (-9 M€) :

- Enveloppe personnel : l'écart s'élève à -1,7 M€ en formation et -2 M€ en recherche, notamment dans les domaines des sciences de la vie, biotechnologie et santé.
- Enveloppe fonctionnement : l'écart atteint -4,2 M€ en formation, -4,4 M€ en recherche et -1 M€ sur les dépenses de pilotage et support.
- Enveloppe investissement : l'écart provient principalement de la recherche (-2,6 M€) et de l'immobilier (-6,9 M€).

Les dépenses totales en AE se répartissent comme suit : 45 % affectés directement à la formation, 26 % à la recherche, 12 % à l'immobilier, 13 % au pilotage de l'établissement, 3 % à la documentation et 2 % à la vie étudiante.

Le taux de réalisation en crédits de paiements (CP) est le suivant :

DEPENSES					
CP					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
TOTAL	305,7	347,6	322,3	93%	-25,3

Le taux de réalisation des crédits de paiement (dépenses décaissées) s'établit à 93 %, en progression d'1 point par rapport à l'exercice précédent.

Ce taux varie selon les enveloppes, avec 98 % pour le personnel, 78 % pour le fonctionnement et 83 % pour l'investissement.

1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois

1.2.1.1 Niveau du plafond d'emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois soumis au vote du conseil d'administration lors de la présentation du budget correspond au nombre d'emplois qu'il est prévu de rémunérer sur l'exercice en équivalent temps plein travaillé - ETPT (effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et leur période d'activité dans l'année).

Il est rappelé que les emplois sous plafond de l'État sont financés par la subvention pour charges de service public (plafond 1) et les emplois hors plafond d'État sur des ressources propres (plafond 2).

Pour rappel, le plafond voté dans le cadre du budget rectificatif 2024 s'élevait à 3 053 postes équivalent temps plein travaillé.

On constate une réalisation à hauteur de 2985 ETPT, inférieure au prévisionnel énoncé au BI 2024.

Cette exécution est inférieure de -68 ETPT, ventilée comme suit :

Emplois sous plafond 1 : -44 ETPT

Emplois sous plafond 2 : - 24 ETPT

Néanmoins, il y a le lieu de relever une hausse des ETPT par rapport à 2023 une passant de 2 936 en 2023 à 2 985 en 2024, soit + 49 ETPT.

1.2.1.2 Dépenses de masse salariale

Les dépenses de personnel de l'établissement s'élèvent à 240,4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour l'exercice. Elles restent inférieures à la prévision de 5 M€.

Comparées au réalisé de l'année précédente (233 M€), elles enregistrent une augmentation de 7,4 M€, soit une progression d'environ 3 %.

L'enveloppe des dépenses de personnel se répartit comme suit :

- 212,1 M€ dédiés aux dépenses de personnels titulaires et contractuels de l'établissement (coût total employeur).
Le niveau de réalisation est en hausse de 4,8 M€ par rapport au réalisé de l'année précédente, tout en restant en deçà du dernier budget voté de 2,8 M€.
Cette évolution s'explique principalement par l'impact des mesures générales et catégorielles, incluant la revalorisation du point d'indice, la prime pouvoir d'achat, l'augmentation de la prise en charge des transports en commun, la garantie Pouvoir d'Achat (GIPA), la revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne-temps, ainsi que par les variations du schéma des emplois.
- 10,1 M€ alloués aux dépenses financées sur contrats (personnels contractuels sur contrats de recherche et de formation).
Ces dépenses affichent une progression de 2,2 M€ par rapport au réalisé de l'année précédente, mais restent inférieures à la prévision de 1,2 M€.
- 18,3 M€ consacrés aux heures complémentaires, vacances d'enseignement et administratives, ainsi qu'aux œuvres sociales.
Ces dépenses, ventilées par composantes et directions centrales, sont en hausse de 0,4 M€ par rapport à l'année précédente, mais affichent une sous-exécution de 1 M€ par rapport à la dernière prévision votée.

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
PERSONNEL	233	245,4	240,4	98%	-5

1.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les autorisations d'engagement (AE) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au cours de l'exercice.

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
FONCTIONNEMENT	49,8	63,3	54,0	85%	-9,3

Le taux de réalisation en AE sur l'enveloppe fonctionnement s'établit à 85 %, dont 39 % au sein des composantes.

L'écart par rapport à la dernière prévision s'élève à -9,3 M€, principalement réparti entre la formation (-4 M€), la recherche (-4,3 M€) et le pilotage et support (-1 M€).

DEPENSES					
CP					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
FONCTIONNEMENT	48,9	61,9	48,5	78%	-13,4

Le taux de réalisation des dépenses sur cette enveloppe en crédits de paiement s'établit à 78 % par rapport aux prévisions définitives, avec un taux de 37 % au sein des composantes.

L'exécution reste en deçà des prévisions, avec un écart de -13,4 M€, principalement imputable à la formation (-5,2 M€), à la recherche (-5,2 M€) et au pilotage et support (-2,8 M€).

1.2.3 Dépenses d'investissement

Le niveau de réalisation en AE pour l'investissement s'élève à 15,7 M€. Il reste inférieur aux prévisions de 10,8 M€, correspondant à un taux de réalisation de 59 %.

Par ailleurs, il est également en retrait par rapport à N-1, où le montant constaté atteignait 18,4 M€, soit une baisse de 14 %.

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
INVESTISSEMENT	18,4	26,5	15,8	59%	-10,8

Le niveau de réalisation en AE pour l'investissement s'élève à près de 15,8 M€, répartis comme suit :

- **9,6 M€ dédiés aux opérations pluriannuelles**, enregistrant une sous-exécution de 10 M€ par rapport au BR 2024. Ces dépenses concernent principalement :
 - 5,7 M€ pour les travaux
 - 1,6 M€ pour les projets de la direction des systèmes d'information
 - 1,5 M€ pour les projets de recherche
 - 0,6 M€ pour les contrats d'enseignement
- **6,2 M€ alloués aux dépenses hors opérations pluriannuelles**, avec une sous-exécution de 0,8 M€ par rapport aux prévisions, incluant :
 - 2,2 M€ pour les travaux de maintenance des bâtiments,
 - 3,3 M€ engagés au sein des composantes.

Par rapport au réalisé de l'exercice précédent, l'écart est de -2,6 M€, principalement dû à l'engagement anticipé de marchés pluriannuels pour des opérations de travaux, notifiés avant l'exercice en cours.

Le taux de réalisation en AE s'établit à 59 %, avec un taux de 19 % au sein des composantes.

DEPENSES					
CP Investissement par destination					
En M€	CF 2023	BR 2024	CF 2024	Ecart exécution / prévision	Taux réalisation
Formation	1,5	1,6	1,1	-0,5	69%
Recherche	3,2	5	1,9	-3,1	38%
Bibliothèques et documentation	0,05	0,04	0,02	-0,02	50%
vie étudiante	0,2	0,6	0,2	-0,4	33%
Immobilier (travaux)	17,5	29,6	28,2	-1,4	95%
Pilotage et support	2,5	3,4	2	-1,4	59%
total	25,0	40,2	33,4	-6,8	0,8

Sur cette enveloppe, la réalisation en crédits de paiement concerne principalement les projets pluriannuels, répartis comme suit :

- 28,2 M€ dédiés aux opérations de travaux,
- 1,9 M€ alloués à la recherche,
- 2 M€ pour les projets "Pilotage et support", dont 1,7 M€ portés par la direction des systèmes d'information.

L'écart par rapport aux prévisions s'établit à -6,8 M€, en raison principalement d'un décalage des paiements sur :

- L'activité de recherche (-3,1 M€),
- L'immobilier (-1,4 M€),
- Et le pilotage / support (-1,4 M€).

1.3 Opérations pluriannuelles

L'approche pluriannuelle repose sur un mode d'enregistrement en comptabilité budgétaire qui dissocie dans le temps le fait générateur (autorisations d'engagement - AE) de sa réalisation effective en décaissement (crédits de paiement - CP). Cette méthodologie permet une vision dynamique de l'exécution budgétaire, en favorisant une reprogrammation des crédits en fonction de l'avancée des projets et travaux.

Le montant total des opérations pluriannuelles, incluant les contrats de recherche, d'enseignement et les projets d'investissement, s'élève à 374,7 M€.

Le financement de ces opérations repose sur plusieurs sources :

- 117,2 M€ issus des encaissements attendus sur les contrats de recherche,
- 102,8 M€ provenant des contrats d'enseignement,
- 96,5 M€ financés par le rectorat et la région pour les projets pluriannuels de travaux,
- 58 M€ prélevés sur la trésorerie de l'établissement.

Sur l'exercice, les encaissements réalisés s'élèvent à 29,4 M€, répartis comme suit :

- 21,1 M€ pour les financements de contrats
 - 10,8 M€ pour la recherche
 - 10,3 M€ pour l'enseignement
- 8,3 M€ pour les travaux

L'écart à la prévision des recettes des opérations immobilières s'élève à -7,6 M€, en raison du report des appels de fonds sur plusieurs projets actés en 2024, en lien avec l'avancement des calendriers de travaux.

Les ajustements budgétaires sont courants en matière d'opérations de travaux afin de suivre la temporalité de ces derniers et les aléas liés à la progression des projets.

- Recettes et dépenses des opérations pluriannuelles et écarts aux prévisions

Recettes en K€ - Variation Réalisé 2024/ BR 2024

Projets immobiliers - Variations en (k)	RE	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	- 1923	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP
Médecine - restructuration	- 1621	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	- 3 153	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chéroux Vitry s/ Seine	- 350	CPER 2021-2027
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme	- 450	CPER 2021-2027
CRITISC	- 90	Nouveau projet
TOTAL	- 7 588	

Dépenses en M€ - Variation Réalisé 2024 / BR 2024

Projets immobiliers -Variations en (kl)	AE	CP	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	-952	948	CPER 2015 - 2020 AE : Décalage du calendrier des travaux CP : Décaissements lissés
Médecine - restructuration	-1018	-3024	CPER 2015 - 2020 AE : majorité des marchés de travaux notifiés en 2022 CP : décaissements lissés depuis 2022
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	186	3441	CPER 2015 - 2020 AE : Dépassement par rapport à la prévision CP : Dépassement par rapport à la prévision - décaissements lissés Dépassement dû à l'évolution des besoins des chercheurs, aux contraintes réglementaires, à l'augmentation des coûts liée au contexte économique et aux aléas techniques.
Ad'Ap	-200	-200	AE : Décalage du calendrier des travaux CP : décaissements lissés
Rénovation de la caserne Damesne + BU	-161	-346	Plan de relance et CD 77 AE : Décalage du calendrier des travaux CP : Décaissements lissés
Restructuration du domaine Chérioux à Vitry	1	-120	Plan de relance AE : dépassement budgétaire (aléas et impact augmentation prix) CP : décaissements lissés
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	-131	150	Plan de relance AE : dépassement budgétaire (aléas et impact augmentation prix) CP : décaissements lissés
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	-171	-165	Plan de relance AE : dépassement budgétaire (aléas et impact augmentation prix) CP : décaissements lissés
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux	-1554	-1000	Achat Trapèze en 2023 après notif CPER + projet décalé
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine	-1200	-150	CPER 2021/2027 Décalage des engagements - stade du projet à l'étude
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesne	-1730	-389	CPER 2021/2027 Décalage des engagements - stade du projet à l'étude
Jacquard	-120	-120	Report
CRITISC	-160	-90	Report
Autres projets	-147	-16	
TOTAL	-7 358	-1 080	

2 – Impact des réalisations sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Analyse de l'équilibre financier

2.1.1 Solde budgétaire

Le tableau 2 présente les dépenses en autorisations d'engagement (AE), les crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE). Il permet ainsi de déterminer le solde budgétaire généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire est calculé par la différence entre les recettes budgétaires (RE) et les décaissements (CP).

Il est important de souligner que le solde budgétaire reflète les encaissements et décaissements réalisés au cours de l'exercice, même si certaines opérations sont rattachées à un autre exercice en comptabilité générale. Cette différence explique l'écart entre le solde budgétaire et le solde comptable.

Enfin, le solde budgétaire est un indicateur intermédiaire de la variation de trésorerie, tout comme le solde des opérations pour compte de tiers. À l'instar des opérations budgétaires, les opérations non budgétaires impactent également le flux de trésorerie.

À la clôture de l'exercice, ce solde est bénéficiaire, s'élevant à 6,8 M€, alors qu'il était prévu à -16 M€.

Certains agrégats (les plus significatifs) présentant des soldes budgétaires importants pour cet exercice ont été repris pour illustrer ce solde.

	RE	CP	Solde Budgétaire
Composantes	48 292 025	38 328 426	9 963 599
DRV	17 169 162	12 306 943	4 862 218

L'écart observé par rapport à la prévision résulte d'une sous-exécution des recettes (-2,5 M€), mais surtout d'une sous-exécution des dépenses (-25,2 M€), répartie comme suit :

- -5 M€ sur la masse salariale (Cf. paragraphe 1.2.1.2),
- -13 M€ en fonctionnement (Cf. paragraphe 1.2.2),
- -6,8 M€ en investissement (Cf. paragraphe 1.2.3).

Ce niveau de sous-exécution des dépenses en crédit de paiement, explique le solde budgétaire bénéficiaire constaté en clôture d'exercice.

Cet écart à la prévision en recettes budgétaires et en crédits de paiements est présenté dans le tableau ci-dessous par structure, pour les écarts les plus significatifs :

	RE - ECART CF 24 / BR 24		CP - ECART CF 24 / BR 24
Composantes	3 070 708	-	5 487 051
DRV	- 4 572 499	-	8 573 467

* Composantes : RE +3M€ liés à la FA

La sous-réalisation des dépenses par rapport au budget est donc plus marquée que celle des recettes, notamment pour les projets de recherche et au sein des composantes.

Par ailleurs, dans la décomposition du solde budgétaire, vient s'ajouter l'impact en 2024 de la part de la SCSP 2023 qui s'élève à 6 M€.

L'année précédente, le solde budgétaire était également excédentaire (+26,3 M€). Sur l'exercice en cours, l'excédent s'est réduit, sous l'effet combiné :

- D'une baisse des recettes budgétaires (-2,9 M€),
- D'une hausse des dépenses (+16,6 M€).

L'impact de l'augmentation des dépenses a ainsi été plus significatif que celui du recul des recettes, entraînant une diminution de l'excédent budgétaire.

Ce solde budgétaire bénéficiaire contribue positivement à la trésorerie, puisqu'il constitue l'un des éléments déterminant sa variation, aux côtés des opérations non budgétaires.

2.1.2 Opérations non budgétaires

Le solde budgétaire présenté dans le tableau 2 doit être complété par le solde des opérations non budgétaires, qui englobent les encaissements et décaissements recensés dans le tableau des opérations pour comptes de tiers.

Ces opérations concernent principalement :

- Des transactions effectuées au nom et pour le compte de tiers, sur lesquelles l'établissement ne dispose généralement d'aucune marge de manœuvre décisionnelle.
- D'autres encaissements et décaissements affectés aux comptes de tiers.

Le solde des opérations pour compte de tiers correspond à la différence entre les encaissements et les décaissements réalisés au cours de l'exercice. Pour cet exercice, les encaissements ont été inférieurs aux décaissements, entraînant un prélèvement sur la trésorerie de -0,6 M€.

Par ailleurs, une partie des encaissements des opérations pour compte de tiers concerne les comptes d'attente, qui font l'objet de travaux d'apurement afin de rapprocher les encaissements antérieurs des titres correspondants.

En 2024, un travail spécifique a été mené pour réduire ces encaissements en attente, sous la coordination conjointe de la direction des affaires financières et de l'agence comptable. Ces travaux menés avec l'ensemble des structures, ont permis une réduction significative du volume des comptes d'attente, **passant pour l'un des comptes d'attente, de 13,3 M€ à fin 2023 à 2,7 M€ en 2024, soit une baisse de 10,6 M€.**

2.1.3 La trésorerie

La combinaison des opérations budgétaires (+6,8 M€) et des opérations non budgétaires (-0,6 M€) aboutit à une différence d'encaissement positive de 6,1 M€. Cette variation porte le niveau de trésorerie à 80,2 M€ au 31/12/2024, soit l'équivalent de 97,7 jours de fonctionnement.

Ce montant représente les liquidités effectivement disponibles pour l'UPEC. La comptabilité budgétaire repose sur une approche orientée trésorerie, prenant en compte les flux d'encaissements et de décaissements. L'analyse de la trésorerie disponible, en lien avec les engagements financiers, vient ainsi

compléter l'évaluation traditionnelle de la santé financière, généralement fondée sur le droit constaté.

La variation de trésorerie est détaillée dans le tableau d'équilibre financier et le tableau de la situation patrimoniale.

L'évolution infra-annuelle de la trésorerie, présentée dans la liasse budgétaire, montre que son point le plus bas a été atteint au mois de juin, avec un niveau de 66,2 M€.

2.2 Analyse patrimoniale et analyse de la soutenabilité financière

2.2.1 Analyse patrimoniale

La situation patrimoniale, dont la synthèse est présentée dans le tableau 6, retrace les évolutions observées en comptabilité générale, en intégrant les opérations enregistrées en droits constatés, qui ne sont pas nécessairement encaissées ou décaissées. Elle inclut également le financement des investissements.

Le résultat comptable s'établit à +5,3 M€, soit un niveau supérieur de 12,2 M€ à celui prévu dans le BR 2024, qui anticipait un déficit de -7 M€.

L'écart entre le résultat prévisionnel et le résultat définitif s'explique notamment au niveau des flux encaissables et décaissables par :

- Une sur exécution des produits (+1,5 M€).
- Une sous-exécution très importante et donc un écart à la prévision plus significatif, des charges, en particulier :
 - -5 M€ sur les charges de personnel
 - Et le reste en fonctionnement (principalement au sein des composantes)

Capacité d'autofinancement et financement des investissements :

La capacité d'autofinancement (CAF) reflète la capacité de l'université à dégager des flux financiers réels pour financer son cycle d'investissement. Elle correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables et s'élève à 15,4 M€.

Ce niveau permet à l'université de financer ses investissements sur ses ressources propres, couvrant 43 % des investissements en 2024. Ce taux dépasse le seuil d'alerte ministériel de 20 % ainsi que le seuil de vigilance fixé à 30 %.

Outre la CAF, les investissements ont également été financés par des subventions d'investissement, à hauteur de 12,8 M€.

Dépenses d'investissement et fonds de roulement :

Les dépenses d'investissement (en droit constaté, donc comptabilité générale) pour cet exercice atteignent 35,9 M€, soit 4,3 M€ de moins que prévu au budget, en raison de retards dans la mise en œuvre de certains projets. Toutefois, elles affichent une hausse de 10,6 M€ par rapport aux réalisations de l'année précédente.

Un prélèvement sur le fonds de roulement de -7,8 M€ avait été anticipé. Finalement, en tenant compte du niveau de la CAF et des investissements réalisés, la variation du fonds de roulement s'établit à -7,7 M€.

Ainsi, le fonds de roulement de l'établissement atteint 4,9 M€ pour cet exercice, ce qui correspond à 6 jours de fonctionnement.

L'analyse du niveau de couverture des ressources propres d'investissement (hors CAF) au regard des dépenses d'investissement fait apparaître un écart principalement réparti entre la DPPD dont les opérations pluriannuelles, la DSI et les autres structures ayant des dépenses en investissement.

2.2.2 Analyse de la soutenabilité financière

Analyse des restes à payer et soutenabilité financière

Les restes à payer correspondent à la différence entre les engagements souscrits (autorisations d'engagement - AE) au cours de l'exercice et des exercices précédents, et les paiements effectués (crédits de paiement - CP) sur ces engagements. Ils représentent les besoins de financement prévisibles liés aux engagements juridiques contractés et permettent d'anticiper les paiements à réaliser à partir des exercices suivants.

Cette notion, propre à la comptabilité budgétaire, se distingue de celle des charges à payer en comptabilité générale. Les charges à payer correspondent aux dépenses non encore réglées aux fournisseurs, incluant les services réalisés mais non encore payés, ainsi que les réceptions effectuées mais non encore enregistrées dans le système d'information.

Les restes à payer constituent un indicateur clé de la soutenabilité financière, car ils englobent l'ensemble des dettes fournisseurs, y compris les charges à payer, qui correspondent aux paiements les plus imminents.

État des restes à payer au 31 décembre

Au 31 décembre de l'exercice écoulé, le stock global de restes à payer s'élève à 60 M€, décomposé comme suit :

- 72,1 M€ de flux de restes à payer en fin d'exercice précédent
- -12,1 M€ au titre de l'exercice écoulé, reflétant les paiements effectués

Cette variation est principalement liée aux décalages entre les autorisations d'engagement et les décaissements dans l'enveloppe d'investissement, notamment sur les projets du PPI et de la recherche.

Ce niveau de restes à payer doit être mis en perspective avec le niveau de trésorerie de 80,2 M€, ce qui le rend **soutenable**.

Situation financière et capacité de financement

Avec une variation de trésorerie positive de 6,1 M€, la situation financière de l'université s'améliore.

Le niveau de trésorerie atteint 97 jours de fonctionnement à la fin de l'exercice 2024, garantissant ainsi une marge de sécurité financière pour l'établissement.

Conclusion :

La situation financière de l'UPEC en 2024 illustre à la fois les défis structurels persistants et les avancées réalisées grâce aux efforts d'optimisation engagés et aux travaux d'apurements des comptes menés avec l'ensemble des structures.

La soutenabilité budgétaire demeure sous contrainte, notamment en raison d'une hausse continue des dépenses de personnel, qui représentent 72 % du budget et limitent les marges de manœuvre. La maîtrise de la masse salariale reste donc un enjeu clé pour prévenir les tensions budgétaires, notamment en ce qui concerne l'emploi et les heures complémentaires.

De plus, la capacité d'autofinancement, bien qu'améliorée (CAF de 15,4 M€), ne permet pas encore de couvrir l'ensemble des besoins d'investissement non financés par des acteurs externes.

Par ailleurs, si la trésorerie de l'université reste relativement confortable, avec 80,2 M€ en caisse, lui permettant d'honorer ses engagements immédiats (soit 97 jours de fonctionnement), son fonds de roulement est plus limité (6 jours de fonctionnement) et continue de se réduire (-7,7 M€).

Cette situation restreint les marges de manœuvre pour financer les investissements et nécessite une vigilance particulière.

Les efforts d'optimisation financière doivent se poursuivre pour assurer un retour à l'équilibre, sur les 3 ratios concernés, d'ici 2027.

D'autant que le niveau élevé des restes à payer (72,1 M€) représente une contrainte financière à anticiper.

Cependant, plusieurs signaux positifs témoignent des progrès réalisés : le solde budgétaire (+6,8 M€) et le résultat patrimonial (+ 5,3 M€) marquent une amélioration par rapport aux déficits antérieurs.

Afin de consolider ces avancées, le renforcement des recettes propres, apparaît comme un levier à privilégier.

Face à ces enjeux, le plan de retour à l'équilibre financier (PREF), élaboré en concertation avec les parties prenantes, constitue un levier important pour restructurer à termes les finances de l'établissement grâce une meilleure allocation des ressources.

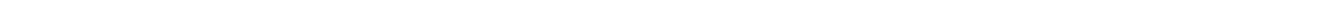
Ainsi, malgré des améliorations notables, les efforts restent à poursuivre pour sécuriser la trajectoire financière de l'université et garantir un développement pérenne de ses missions.

Le compte financier est établi par l'agent comptable.

Les états présentés au vote du conseil d'administration sont les suivants (article 211 du décret GBCP) :

- Tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2)
- Tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4)
- Tableau de situation patrimoniale présentant les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP (tableau 6)
- Tableaux des opérations pluriannuelles (tableau 9 / propre au EPSCP /arrêté du 18 décembre 2015).

COMPTES ANNUELS 2024



BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	8
1/ FAITS CARACTERISTIQUES	8
1.1 Application du décret n°1104-18 du 2 décembre 2024.....	8
1.2 Mise en place du contrat d'objectifs de moyens et de performance	8
1.3 Renforcement du cycle des recettes et niveau du résultat.....	8
1.4 Travaux d'investissement et niveau du fonds de roulement.....	8
1.5 Plan de retour à l'équilibre financier	8
2/ COMPARABILITE DES COMPTES	9
3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	9
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles.....	9
3.2 Créances.....	12
<u>3.2.1. Les valeurs mobilières de placement</u>	12
<u>3.2.2. Subvention et Financements externes de l'actif</u>	12
<u>3.2.3. Provisions</u>	13
<u>3.2.4. Rattachement des charges et produits à l'exercice</u>	14
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN.....	15
1/ ACTIF IMMOBILISE	15
2/ AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	16
3/ CREANCES ET DETTES	17
4/ TRESORERIE	18
5/ CAPITAUX PROPRES	18
6/ PROVISIONS	18
7/COMPTES DE REGULARISATION	19
III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	20
1/ PRODUITS D'EXPLOITATION	20
2/ CHARGES D'EXPLOITATION	22
2.1 Charges de personnel.....	22
2.2 Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	22
2.3 Autres charges de fonctionnement	22
3/ IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (HORS 633)	23
V) AUTRES INFORMATIONS.....	23

BILAN

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 955 519,78	-1 614 806,81	340 712,97	721 452,37
Immobilisations corporelles	454 847 373,32	-221 257 857,43	233 589 515,89	216 966 742,28
Terrains	55 219 644,43	-9 093,09	55 210 551,34	55 211 234,26
Constructions	297 324 751,60	-183 999 792,52	113 324 959,08	118 421 733,71
Installations techniques, matériels et outillage	35 690 660,15	-22 547 391,85	13 143 268,30	13 733 325,67
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	25 707 671,81	-14 701 579,97	11 006 091,84	9 600 324,79
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	39 752 435,48		39 752 435,48	19 970 007,40
Avances et acomptes sur commandes	1 152 209,85		1 152 209,85	30 116,45
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	719 240,48		719 240,48	719 240,48
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	457 522 133,58	-222 872 664,24	234 649 469,34	218 407 435,13
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	13 124,00		13 124,00	11 134,09
Créances	56 563 481,34	-5 330 283,17	51 233 198,17	72 001 045,54
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	30 446 499,21		30 446 499,21	47 765 891,04
Créances clients et comptes rattachés	25 326 807,43	-5 330 283,17	19 996 524,26	21 833 389,94
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				2 598,23
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	790 174,70		790 174,70	2 399 166,33
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	256 429,42		256 429,42	147 036,28
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	56 833 034,76	-5 330 283,17	51 502 751,59	72 159 215,91
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	80 274 980,80		80 274 980,80	74 248 143,56
Autres				
TOTAL TRESORERIE	80 274 980,80		80 274 980,80	74 248 143,56
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	594 630 149,14	-228 202 947,41	366 427 201,73	364 814 794,60

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Financements reçus	170 400 307,01	168 353 168,86
Financements de l'actif - Etat	139 827 831,03	144 911 930,51
Financement de l'actif par des tiers	30 572 475,98	23 441 238,35
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	50 666 946,25	58 751 372,07
Report à nouveau	228 890,17	530 857,26
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 146 047,00	-8 728 450,71
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	226 442 190,43	218 906 947,48
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	78 637,64	108 356,65
Provisions pour charges	7 670 973,00	7 334 350,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 749 610,64	7 442 706,65
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 783 639,57	9 802 665,13
Dettes fiscales et sociales	7 124 996,96	7 065 544,47
Avances et acomptes reçus	101 254 546,82	109 493 075,76
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	6 868 637,20	10 482 097,95
Produits constatés d'avance	1 141 079,73	1 453 130,36
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	132 172 900,28	138 296 513,67
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	62 500,38	168 626,80
TOTAL TRESORERIE	62 500,38	168 626,80
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	366 427 201,73	364 814 794,60

COMPTE DE RESULTAT

Charges (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	177 042,92	191 548,18
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	44 151 972,66	37 343 161,75
<i>Charges de personnel</i>	236 156 399,24	228 566 319,95
<i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i>	145 789 500,57	140 957 299,43
<i>Charges sociales</i>	88 764 398,92	86 269 313,26
<i>Intéressement et participation</i>		
<i>Autres charges de personnel</i>	1 602 499,75	1 339 707,26
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	15 018 765,54	13 347 638,86
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	32 517 330,31	31 161 311,85
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	328 021 510,67	310 609 980,59
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
<i>Transfert aux ménages</i>		
<i>Transferts aux entreprises</i>		
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>		
<i>Transferts aux autres entités</i>		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	328 021 510,67	310 609 980,59
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	19 671,15	15 390,80
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	19 671,15	15 390,80
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	5 259 214,67	
TOTAL CHARGES	333 300 396,49	310 625 371,39

Produits (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	264 837 293,10	235 016 489,80
Subventions pour charges de service public	229 479 391,00	226 718 894,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	32 541 232,20	6 341 603,19
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	98 424,82	75 074,38
Produits de la fiscalité affectée	2 718 245,08	1 880 918,23
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	46 079 039,01	45 088 259,92
Ventes de biens ou prestations de services	45 419 149,34	44 482 151,40
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 820,00	3 500,00
Autres produits de gestion	658 069,67	602 608,52
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	22 368 938,91	21 887 204,30
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	11 630 498,52	10 642 280,05
Reprises du financement rattaché à un actif	10 738 440,39	11 244 924,25
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	333 285 271,02	301 991 954,02
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Gains de change	15 125,47	18 134,29
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	15 125,47	18 134,29
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		8 615 283,08
TOTAL PRODUITS	333 300 396,49	310 625 371,39

ANNEXE

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et compléter les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'agent comptable est chargé de la tenue et de l'établissement des comptes et élabore l'annexe.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, s'étendant de la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

La présente annexe est exprimée en kilos-euros (K€), arrondis au millier d'euro le plus proche.

Pour mémoire, l'Université de Paris Est Créteil bénéficie à compter du 1er janvier 2010 des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9 L. 712-10 et L. 954-1 à L.954-3 du code de l'Education.

L'une des principales conséquences de la réforme induite par la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités accédant aux RCE est l'intégration à la dotation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la masse salariale des fonctionnaires qui, jusqu'alors, étaient rémunérés par l'Etat.

Est entré en vigueur le 1er janvier 2013 le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui actualise un ensemble de textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique dont le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Ce décret prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques majoritairement financées par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs.

En prévoyant que "les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes", le dernier alinéa de l'article L 712-9 du code de l'éducation, issu de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, conduit les établissements à s'attacher tout particulièrement à la qualité de leurs comptes et à la réalisation des contrôles internes nécessaires.

Les comptes de l'UPEC sont tenus sur l'application SIFAC (Système d'Information Financière Analytique et Comptable) fournie et maintenue par l'agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE), aussi bien dans les services ordonnateurs qu'à l'agence comptable.

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1/ FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Application du décret n°1104-18 du 2 décembre 2024

Afin d'améliorer la gestion pluriannuelle, l'équilibre réel du budget et des comptes n'est plus conditionné par le seul résultat comptable. La soutenabilité budgétaire est définie par trois critères listés ci-dessous :

- le niveau final de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement ;
- le niveau final de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement ;
- les charges de personnel doivent être inférieures à 83% des produits encaissables. .

1.2 Mise en place du contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP)

L'année 2024 a été marquée par la mise en place avec le ministère du contrat d'objectifs, de moyens et de performance chargé de renforcer l'articulation entre la stratégie de l'établissement et le déploiement des politiques publiques portées par le gouvernement. Ce contrat, pluriannuel pour un montant total de 4 924 K€, a contribué en 2024 à hauteur de 2 462 K€ à la notification de la SCSP.

Une des actions du COMP vise à renforcer le cycle de la recette.

1.3 Renforcement du cycle de la recette et niveau du résultat

Dans le cadre du COMP, le cycle de la recette est renforcé afin de permettre une meilleure facturation des sommes dues ainsi que leur recouvrement plus rapide. Des ressources complémentaires sont ainsi allouées notamment à l'agence comptable afin qu'elle assure des diligences plus efficaces, en terme contentieux mais également pour le dépôt des factures aux OPCO.

En lien avec DAF, les composantes et directions ont, de plus, bénéficié tout au long de l'année de points d'échange périodiques pour veiller à la complétude de la facturation. La qualité comptable s'en est trouvée améliorée avec un apurement significatif des comptes d'attente en recettes. Enfin, une aide au recensement des produits à recevoir a été apportée aux différentes structures, garantissant une prise en compte complète des produits à recevoir. Ces travaux expliquent pour partie le résultat positif de l'exercice

1.4 Travaux d'investissement et niveau du fonds de roulement

Des travaux d'investissement substantiels, pour partie autofinancés, se sont déroulés durant l'année 2024 concernant notamment la réfection de la dalle, la restructuration de la faculté de médecine, le bâtiment de recherche biomédicale. Ces investissements pèsent sur le niveau du fonds de roulement, inférieur au seuil prudentiel de 15 jours définis ci-dessus (1.1)

1.5 Plan de retour à l'équilibre financier

L'établissement, compte tenu de deux résultats déficitaires consécutifs, est soumis à un plan de retour à l'équilibre financier qui a donné lieu à des groupes de travail durant tout l'automne pour aboutir à une présentation lors du conseil d'administration du 15 mars 2024.

2/ COMPARABILITE DES COMPTES

Compte général	Montant	Sens	Type de régularisation
11000000	113 839,84 €	Crédit	montants non identifiés malgré le travail d'apurement et antérieurs à 2022
11000000	74 296,46 €	Crédit	annulation avances/trop perçu de formation antérieurs à 2022
11000000	61 972,78 €	Crédit	excédents de versements non remboursables faute de coordonnées antérieurs à 2019
11000000	849,93 €		anciennes écritures en compte de classe 5
11900000	5 698,36 €	Débit	anciennes écritures en compte de classe 5 non régularisées faute de justificatifs
11900000	16 370,48 €	Débit	Anciennes dépenses non régularisables

3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis depuis le 1^{er} janvier 2021 selon les principes édictés par l'instruction comptable commune du 14 décembre 2020 du Ministère de l'Economie et des Finances (Instruction BOFIP-GCP-20-0010).

Cette instruction forme avec le recueil des normes comptables (publié le 13 février 2020) et le plan de compte commun, le référentiel comptable applicable à l'université. Les conventions générales comptables ont été globalement appliquées, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices).

Elles ont aussi été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1. Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'UPEC, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

Ces biens ont été intégralement recensés à l'occasion de la réalisation de l'inventaire physique depuis 2014. Deux cycles d'inventaires dit « tournant » ont été réalisés le premier sur la période 2015-2017 qui a couvert la totalité des sites de l'UPEC afin de mettre à jour ce recensement. Une nouvelle série d'inventaires de même nature a été initiée sur une autre période triennale 2018 à 2020. En outre, après avoir entrepris en 2014 la réalisation d'un inventaire physique tournant des biens mobiliers (hors patrimoine immobilier) dont elle assure le contrôle, l'Université a à nouveau procédé en 2024 à la réalisation d'un inventaire dit « tournant » de ces mêmes biens sur plusieurs sites de l'université.

Comptabilisation et évaluation :

De manière générale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : elle est contrôlée par l'UPEC et son coût ou sa valeur peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

Ainsi, les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition (pour celles qui sont acquises à titre onéreux) ;
- à leur coût de production (pour celles qui sont générées en interne par les services de l'UPEC) ;
- à leur valeur vénale (pour celles qui sont acquises à titre gratuit).

Amortissements et dépréciations d'une immobilisation incorporelle :

A la clôture, une immobilisation incorporelle est évaluée à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations. Une immobilisation incorporelle est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est déterminable, c'est-à-dire quand son usage attendu est limité dans le temps. Le plan d'amortissement d'une immobilisation incorporelle est défini afin de traduire le rythme de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service attendu.

Immobilisations incorporelles	Cadence d'amortissement
Logiciels informatiques et autres concessions et droits similaires, brevets, licences	5 ans

3.1.2. Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'UPEC.

Comptabilisation et évaluation :

Une immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : elle est contrôlée par l'organisme et son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante. L'organisme applique ces critères de comptabilisation aux coûts au moment où ceux-ci sont encourus. Lors de leur comptabilisation initiale, hors cas particuliers, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production, à leur valeur vénale ou pour une valeur symbolique ou forfaitaire non révisable.

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1er janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément à la norme 14 de l'instruction comptable commune relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreur.

Pour se conformer aux prescriptions de l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006, l'UPEC a mis en œuvre l'approche par composants à compter du 1er janvier 2011. Ces prescriptions ont été validées par l'Instruction du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs et à la norme 6 de l'instruction comptable commune. Il est précisé qu'un composant est un élément d'une immobilisation qui a une utilisation différente ou procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble. Il doit donc être identifié et comptabilisé de manière séparée dès l'acquisition de l'actif.

Hormis les bâtiments, hors périmètre d'inventaire, l'ensemble des immobilisations corporelles a été intégralement recensé à l'occasion de la réalisation de l'inventaire physique en 2014. Après des séries d'inventaire sur les périodes triennales 2015-2017 et 2018-2020, l'Université a également procédé en 2024 à la réalisation d'un inventaire dit « tournant » de ces mêmes biens sur plusieurs sites de l'université.

Amortissements Dépréciations :

A la clôture, un bien amortissable apparaît à l'actif à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations. Une immobilisation corporelle mise à la disposition de l'organisme est évaluée à la date de clôture selon les mêmes méthodes que celles appliquées à une immobilisation corporelle de sa catégorie.

A la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements est comptabilisée conformément au plan d'amortissement. La dotation aux amortissements de chaque exercice est comptabilisée en charges. Le fait générateur de l'amortissement est la mise en service de l'immobilisation corporelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La dépréciation éventuellement observée est comptabilisée en charges.

Les durées d'amortissements des composants et des autres biens telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de la séance du 04 novembre 2011 sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée retenue	Composants	Parts des composants/valeur total de l'actif	Durée d'amortissements
Matériel d'enseignement	10 ans	Gros œuvre	25%	50 ans
Outillage	10 ans			
Installations techniques complexes	10 ans	Voirie-réseaux divers	5%	25 ans
Collections de documentation, collections littéraires, scientifiques et artistiques	10 ans	Peau extérieure (crépie, bardage, isolation, menuiseries extérieures)	25 %	20 ans
Matériel de bureau	10 ans			
Matériel divers	10 ans	Lots techniques : électricité, chauffage, plomberie, sanitaire, ascenseurs	25%	15 ans
Matériel scientifique	10 ans	Etanchéité toiture	5%	15 ans
Matériel informatique	5 ans			
Mobilier	10 ans	Second œuvre	15%	10 ans
Matériel transport	10 ans			
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 ans			

La durée d'amortissement de plusieurs composants a été réduite en 2012 pour tenir compte de leur durée réelle d'utilisation. La correction a été réalisée au 31 décembre 2012 dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement. Il s'agit des composants suivants :

- peau extérieure pour le ravalement du bâtiment de sciences économique et gestion ;
- peau extérieure pour le ravalement du bâtiment de l'INSPE à Torcy ;
- lots techniques et second œuvre pour la maison de l'étudiant au campus centre ;
- lots techniques et second œuvre pour les amphithéâtres du campus centre.

Pour l'ensemble des biens, l'université pratique la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service. Sur ce patrimoine et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 de la direction générale des finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux, l'université comptabilise un produit d'exploitation au compte 78 « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée.

3.2 Créances

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'UPEC par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées.

Comptabilisation et évaluation :

La comptabilisation d'une créance de l'actif circulant par l'UPEC répond aux conditions générales de comptabilisation d'un actif, à savoir : il est probable que l'UPEC bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants, la créance est identifiable et son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les créances de l'actif circulant sont inscrites initialement à leur coût dans les comptes de l'université. Pour les créances émises par l'UPEC, le coût correspond au montant dû par le tiers.

Les créances acquises sont comptabilisées à leur coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. A la date de clôture, la valeur d'inventaire des créances correspond à leur montant probable de recouvrement (les flux de trésorerie attendus).

Dépréciations :

Un amoindrissement de la créance, résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, est constaté par une dépréciation. Le montant de cette dépréciation est calculé à partir de l'examen de chaque créance. Une méthode statistique peut être utilisée dans les cas où les créances d'une même catégorie sont trop nombreuses pour permettre leur examen individuel.

3.2.1. Les valeurs mobilières de placement

Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que « les fonds déposés au Trésor par les organismes ne bénéficient d'aucune rémunération. Toutefois, sur autorisation expresse des ministres chargés de l'économie et du budget, ou s'agissant des fonds libres provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine, ces dépôts peuvent être placés ». L'UPEC n'a aucun fonds libre provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine et n'a pas obtenu d'autorisation ministérielle. En conséquence, le compte à terme a été fermé en juin 2014. Depuis, aucune valeur mobilière de placement n'a été constatée.

3.2.2. Subvention et Financements externes de l'actif

La loi organique du 1er août 2001 a introduit la notion de subvention pour charges de service public. Cette dernière correspond aux financements récurrents apportés par l'Etat pour le fonctionnement courant de l'établissement. Elle sert à financer principalement des dépenses de fonctionnement et accessoirement des dépenses d'investissement.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions de fonctionnement - Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement.

Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'UPEC de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

En application des instructions du 20 novembre 2013 de la direction générale des finances publiques relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues d'une part, des opérations pluriannuelles d'autre part, les comptes de dettes et de créances pour les prestations de recherche font l'objet depuis 2015 d'une nouvelle présentation à l'actif et au passif du bilan.

Le principe fixé par les instructions du 20 novembre 2013 et repris dans la norme 19 de l'instruction comptable commune est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Pour les subventions d'investissement, l'université reprend la quote-part de financement au même rythme que les amortissements, sur la base du fléchage des immobilisations. Cette technique est conforme à l'instruction du 18 décembre 2012 de la DGFIP (relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux). Elle est reprise dans la norme 20 de l'instruction comptable commune.

Les financements externes de l'actif correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'Etat à l'UPEC) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Le classement comptable distingue les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus symétriquement à celle des actifs financés par une reprise au compte de résultat du financement au même rythme que les actifs.

3.2.3. Provisions

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique conformément à l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006 sur les passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs. Cette technique a depuis été reprise dans l'instruction comptable commune.

Les droits à congés, le CET, les heures complémentaires ou supplémentaires sont comptabilisés depuis 2014 conformément à l'instruction du 27 novembre 2013 et à l'instruction comptable commune. L'arrêté du 28 novembre 2018 modifie les dispositions d'application du CET. Il abaisse le seuil de déclenchement de l'exercice du droit d'option pour l'utilisation des jours cumulés sur le CET à 15 jours (au lieu de 20 antérieurement). En outre, il revalorise le montant forfaitaire d'indemnisation des jours épargnés.

Ainsi, les droits à congés acquis par les personnels inscrits dans le CET font l'objet d'une provision pour charges, pour leur part monétisable et non monétisable, calculée depuis 2017 sur la base du nombre de jours travaillés, soit 207 jours. De même, les heures complémentaires des personnels titulaires, évaluées sur la base de la charge prévisionnelle, font également l'objet d'une provision pour charges. Dans ce cas, la période du 1er septembre au 31 décembre est retenue. En revanche, les droits à congés des personnels BIATSS titulaires et contractuels, font depuis 2014 l'objet d'une comptabilisation en dettes et non plus en provision pour charges.

3.2.4. Rattachement des charges et produits à l'exercice

Le rattachement des charges à l'exercice permet de constater au bilan les charges à payer ayant donné lieu à service fait au plus tard le 31 décembre de l'année N et pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à cette date, conformément au principe de spécialisation des exercices.

S'agissant des charges à payer à comptabiliser (CAPAC), l'UPEC procède au rattachement à l'exercice de toutes les charges supérieures à 800 €. Par extension, l'UPEC applique ce principe de comptabilisation s'agissant des factures d'investissement non parvenues au plus tard à la date du 31 décembre de l'année N.

Le rattachement des charges à l'exercice vise également la procédure des charges constatées d'avance. Afin de rétablir le résultat de l'exercice, les charges concernant les exercices ultérieurs sont transférées en fin d'année au compte 486 « Charges constatées d'avance ». Ce dispositif est mis en place pour toutes les charges d'un montant supérieur à 800 €.

Le rattachement des produits à l'exercice permet de constater au bilan les produits à recevoir correspondant à des droits acquis au plus tard au 31 décembre de l'année N et pour lesquelles les factures n'ont pas été émises à cette date, conformément au principe de spécialisation des exercices. Le rattachement vise principalement les recettes de prestations de recherche, de formation continue et de formation par l'apprentissage.

Les prestations de recherche sont comptabilisées en application des dispositions de deux instructions datées du 20 novembre 2013 reprises par l'instruction comptable commune, l'une relative aux subventions reçues, l'autre relative aux opérations pluriannuelles. Pour l'essentiel, les prestations de recherche de l'université correspondent à des subventions sans contrepartie directe et sont comptabilisées conformément à l'instruction du 20 novembre 2013 relative aux subventions reçues.

Une seule prestation de recherche signée par l'université comporte une contrepartie. En conséquence, elle est suivie selon les dispositions de l'instruction du 20 novembre 2013 relative aux opérations pluriannuelles et comptabilisée selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser les produits afférents aux contrats et leur résultat au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution des contrats.

Le rattachement des produits à l'exercice vise également la procédure des produits constatés d'avance. Afin de rétablir le résultat de l'exercice, les produits concernant les exercices ultérieurs sont transférés en fin d'année au compte 487 « Produits constatés d'avance ».

Les opérations de recensement aboutissant au rattachement à l'exercice de charges ou de produits dépendent des seules informations fournies par les ordonnateurs.

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

1/ ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé est composé des immobilisations corporelles, incorporelles et financières.

En 2024, aucune nouvelle immobilisation financière n'a été constituée.

Le montant brut de l'actif immobilisé est en forte augmentation (+29 M€). Il passe ainsi de 428 M€ en 2023 à 457 M € en 2024, représentant une hausse de 6.78%

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 955 519,78	-1 614 806,81	340 712,97	721 452,37
Immobilisations corporelles	454 847 373,32	-221 257 857,43	233 589 515,89	216 966 742,28
Terrains	55 219 644,43	-9 093,09	55 210 551,34	55 211 234,26
Constructions	297 324 751,60	-183 999 792,52	113 324 959,08	118 421 733,71
Installations techniques, matériels et outillage	35 690 660,15	-22 547 391,85	13 143 268,30	13 733 325,67
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	25 707 671,81	-14 701 579,97	11 006 091,84	9 600 324,79
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	39 752 435,48		39 752 435,48	19 970 007,40
Avances et acomptes sur commandes	1 152 209,85		1 152 209,85	30 116,45
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	719 240,48		719 240,48	719 240,48
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	457 522 133,58	-222 872 664,24	234 649 469,34	218 407 435,13

1.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont diminué passant de 2997k€ à 1 955k€, enregistrant une baisse de - 1042k€

L'inventaire tournant a permis de mettre au rebut 1 116k€ d'anciens logiciels obsolètes.

Les acquisitions de nouvelles immobilisations incorporelles s'élèvent, pour leur part, à 74K€.

1.2 Les immobilisations corporelles

Les projets de constructions sont en cours de réalisation, leur exécution financière et comptable se faisant ressentir sur les entrées dans le patrimoine de l'Etablissement.

Les immobilisations corporelles ont ainsi augmenté de 30 125k€, passant de 424 722k€ en 2023 à 454 847k€ en 2024.

Les principales opérations de l'exercice concernent les constructions et agencements et notamment :

- des travaux en cours pour un montant de 22 499k€, notamment pour la restauration de la dalle pour un montant de 4 815k€, du bâtiment de recherche biomédicale pour 10 787k€ et la restructuration de la faculté de médecine pour 6 830k€;
- des travaux de rénovation énergétique (maison des étudiants pour 465k€, bibliothèque du campus centre pour 707k€, bâtiment Clocher du Campus de Vitry sur Seine pour 30k€...);
- l'aménagement du laboratoire de recherche en environnement de la faculté des sciences et technologie du campus centre pour 678k€
- des travaux de mise en conformité d'assainissement pour le plan baignade JO2024 pour les sites André Boule et Mail des Mèches pour 712k€;

Les acquisitions de matériel informatique pour leur part se caractérisent par le renouvellement du réseau de l'Etablissement pour un montant 1 181k€.

1.3 Les immobilisations en cours

Les opérations comptabilisées en comptes 23 sont relatives à des immobilisations en cours (travaux pour l'essentiel). Lorsque les travaux sont finalisés et que la mise en service des biens est signalée à l'agence comptable, les sommes engagées sont transférées vers les comptes d'immobilisations définitifs concernés (comptes 20 ou 21) par le biais de la création de fiches d'immobilisations. Ces fiches sont valorisées et entraînent le calcul d'amortissements à partir de la date de mise en service.

Le montant des travaux immobiliers non achevés au 31 décembre 2024 s'élève à 22 432k€ (contre 10 538k€ en 2023).

1.4 Les immobilisations financières

Le montant des dépôts et cautionnements arrêté au 31 décembre 2024 est de 719k€. Il n'y a pas eu d'opérations comptabilisée durant l'année.

2/ AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements cumulés ont augmenté de 12 841k€ passant de 210 028k€ en 2023 à 222 869k€ en 2024.

	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 276	451	1 112	1 615
Immobilisations corporelles	207 752	19 158	5 656	221 254
TOTAL	210 028	19 609	6 768	222 869

3/ CREANCES ET DETTES

3.1 Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Deux grands types de créances peuvent être distingués.

Les créances clients et comptes rattachés regroupent les créances clients, y compris les créances douteuses et les produits à recevoir. Elles s'élèvent au 31/12/2024 à 25 327k€ (21 833k€ en 2023), soit une augmentation de 16%.

Elles se décomposent en :

- créances clients pour 10 945k€(12 976k€ en 2023), soit une diminution de 15,65% liée pour l'essentiel à l'action de recouvrement qui permet d'accélérer les paiements des clients ;
- produits à recevoir (PAR) pour 14 382k€(13 633k€ en 2023) en augmentation de 5,49%. Cette évolution est à mettre en relation avec l'augmentation de l'activité de formation par l'apprentissage ;
- les créances identifiées comme douteuses s'élèvent à 2 834k€(contre 2 163k€ en 2023) en augmentation de 31%. Il s'agit principalement de créances de formation continue et de convention de prestations de services. Ces créances sont dépréciées au bilan pour un même montant. Sont concernées les créances litigieuses appréciées au cas par cas et celles pour lesquelles la phase de recouvrement contentieuse est engagée, soit par l'intermédiaire d'un huissier de justice, soit dans le cadre de saisie administratives à tiers détenteurs. L'augmentation est liée à l'activité de recouvrement contentieux qui s'est accélérée en 2024 avec le renforcement de l'équipe de l'agence comptable dédiée.

Les créances sur des entités publiques, d'un montant de 30 446k€ (47 766k€ en 2023), soit une nette diminution de 36,26%, se décomposent principalement de la façon suivante :

- 19 941k€ de produits à recevoir ;
- 1 864k€ de financement à recevoir contre 20 379k€ en 2023. Cette forte diminution est liée à la facturation de la majeure partie des financements à recevoir 2023 sur 2024 avec les projets de la caserne DAMESME et du bâtiment de recherche biomédicale ;
- 1 506k€ de crédit de TVA.

Les créances à classer se répartissent comme suit :

- avances reçues sur commandes en cours : 12 398k€ contre 9 509k€ en 2023, augmentation liée pour l'essentiel à l'activité de la formation par apprentissage ;
- avances (pour l'essentiel subventions de la recherche) : 88 856k€ contre 99 983k€ en 2023. Il s'agit pour l'essentiel d'avances pour lesquelles les dépenses correspondantes sont attendues afin d'effectuer la facturation définitive ;
- Autres recettes à classer : 3 656k€ contre 7 924k€.

Pour les deux derniers postes, les travaux d'apurement menés tout au long de l'année ont permis de réduire le stock.

3.2 Dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont composées des dettes fournisseurs et des dettes sur immobilisations. Elles sont estimées à 15 783k€- (contre 9 802k€ en 2023), soit une augmentation de 61.03%. Celle-ci est liée pour l'essentiel à une augmentation des charges à payer de 3 639k€ en lien avec la recherche. Par ailleurs, les postes afférents aux factures non parvenues enregistrent une hausse de + 1422k€.

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 7 124k€ (contre 7 065k€ en 2023) soit une quasi stabilité par rapport à 2023. Pour mémoire, elles sont constituées :

- des éléments de rémunération relevant de 2024 et non payées sur l'exercice (avancements, reclassement...);
- des heures complémentaires et d'autres rémunérations accessoires réalisées en 2024' et non payées à la fin de l'exercice ;
- des congés non pris des personnels BIATSS, calculés sur la base du coût moyen journalier travaillé par catégories de personnel ;
- des cotisations sociales.

Les avances versées se décomposent en :

- avances sur immobilisations corporelles : 1 152k€;
- avances sur missions : 87k€;
- avances sur fonctionnement : 478k€.

Les autres dettes non financières correspondent pour l'essentiel aux rejets de virements à réimputer à réception des nouveaux RIB. En fin de gestion, le solde s'établit à 90k€.

4/ TRESORERIE

La trésorerie de l'université s'élève fin 2024 à 80 275k€ contre 74 079k€ fin 2023, soit une augmentation de 6196k€ (8,36%). Cette augmentation est notamment en lien avec le remboursement de crédit de TVA de 5 489k€.

5/ CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2024
Financement de l'actif par l'Etat	144 912	139 828
Financement de l'actif par des tiers	23 441	30 572
Réserves	58 751	50 667
Report à nouveau	531	229
Résultat de l'exercice	-8 615	5 259
Total	219 020	226 555

Le mouvement principal est lié au financement de l'actif par des tiers et par l'impact du résultat.

6/ PROVISIONS

	Provisions 31/12/2023	Provisions 31/12/2024
Provisions pour risques	108	79
Provisions pour charges	7334	7671
Provisions pour dépréciations de créances	4446	5330
Total	11888	13080

Les provisions pour risques correspondent à des différends qui opposent l'UPEC à des personnels (dans le cadre de droits à congés et à rémunérations, des élections professionnelles, des litiges sur contrats de travail) mais également, de litiges avec nos partenaires (entreprises privées dans le cadre d'accords de partenariats).

Le total du préjudice estimé et provisionné est de 79k€.

Les provisions pour charges correspondent aux heures complémentaires des personnels titulaires et aux droits à congés acquis par les personnels et qui sont reportés sur un compte épargne temps :

- les heures complémentaires des enseignants s'élèvent à 3 039k€ (contre 2 999k€ en 2023), niveau en légère hausse
- les droits à congés acquis par les personnels et reportés sur un compte épargne temps s'élèvent à 4 632k€ (4 335k€ en 2023).
- Conformément à l'instruction du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés des comptes épargne temps, le calcul des droits à congés acquis par les personnels et reportés sur le compte épargne temps est réalisé en tenant compte de 207 jours travaillés et valorisés sur la base du coût moyen journalier travaillé.
Cette provision est ainsi en augmentation par rapport à 2023 (297 k€). La mise en paiement d'un nombre de jours plus important que l'année précédente explique ce mouvement.

La provision pour dépréciations de créances s'élève à 5 330k€ (contre 4 446k€ au 31/12/2023). La variation s'explique principalement par la reprise de l'activité recouvrement.

Les provisions pour dépréciations de créances sont désormais constituées de la façon suivante :

- créances douteuses : 2 833k€ (contre 2 163k€ en 2023) ;
- autres créances : 2 497k€ (contre 2 283k€ en 2023).

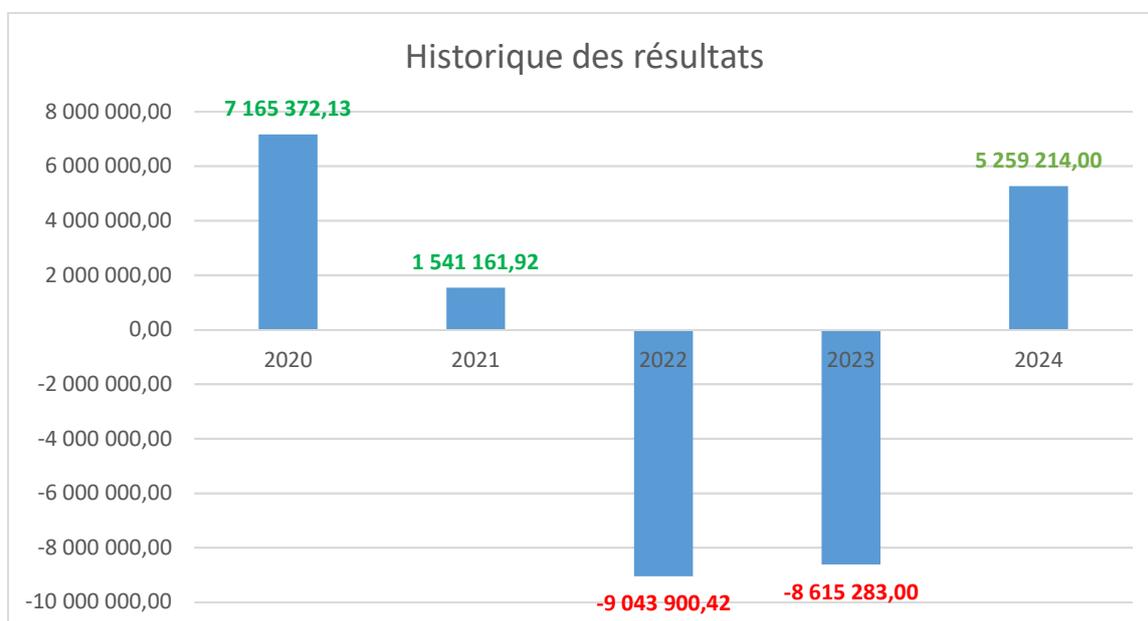
7/COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 256k€ (contre 147k€ en 2023). Elles correspondent principalement à des dépenses d'abonnements, de locations, de police d'assurance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 141k€ (contre 1 453k€ en 2023). Il s'agit de prestations de formation par apprentissage et de formation continue.

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2024 est positif de 5 259k€ (contre -8 615k€ en 2023). Les produits ont augmenté de 31 308k€ soit +10,37% et les charges de 15 813k€ soit +5,09% entre 2023 et 2024.



1/ PRODUITS D'EXPLOITATION

Le montant total des produits de fonctionnement s'élève à 333 300k€.

Les principales ressources de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne sont les subventions et produits assimilés pour un total de 261 034k€.

Elles représentent 79 % du total des ressources de l'Université, dont 69% pour le seul ministère de tutelle.

On note que la subvention pour charge de service public notifiée et versée par le ministère de tutelle s'élève à 229 479k€ (226 718k€ en 2023) soit une augmentation de 1,22%.

Les subventions autres que la SCSP proviennent :

- des autres ministères pour 258k€ ;
- de l'ANR pour 5 961k€ ;
- de la région IDF pour 3 270k€ ;
- des départements pour 87k€ ;
- des communes et groupements de communes pour 65k€ ;
- de l'Union européenne : 2 741k€ ;
- des autres entités publiques et autres subventions publiques pour 18 183k€ ;
- des organismes privés pour 36k€ ;
- des organismes internationaux : 567k€.

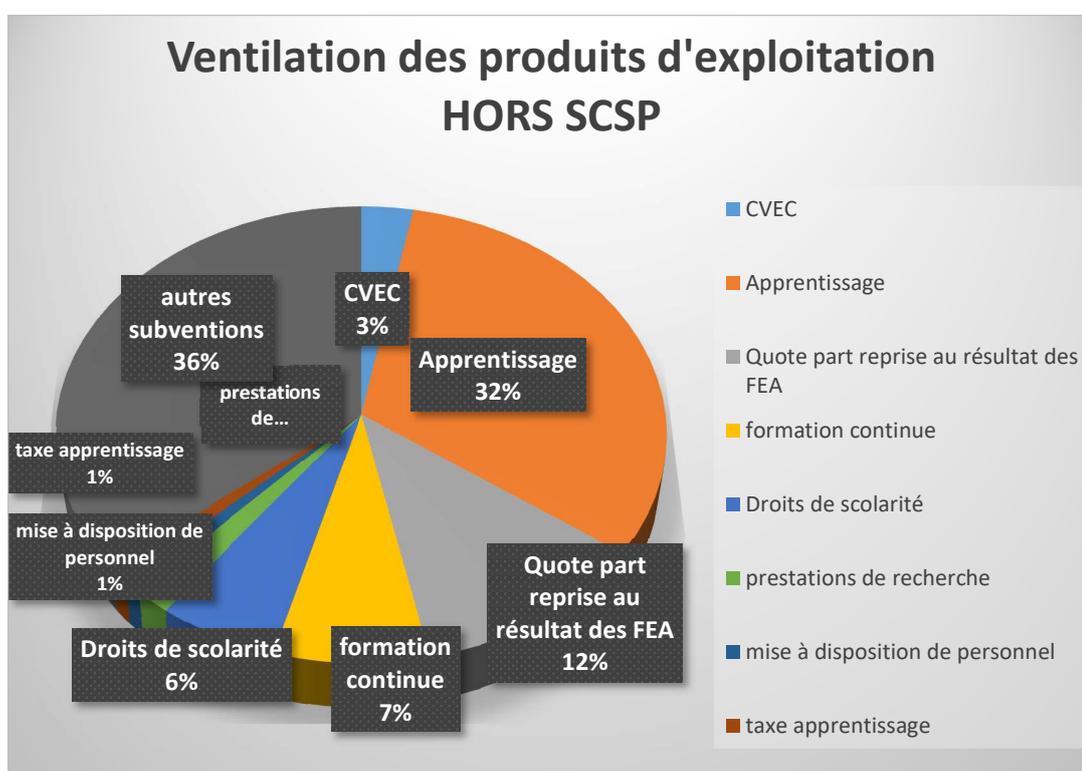
Parmi les ressources propres, le montant des droits de scolarité : 5 404k€ (contre 5 251k€ en 2023) augmente légèrement de 153k€ soit +2,91%, à l'inverse de la formation continue, qui enregistre une diminution de 975k€ et s'élève à 6 858k€ contre 7 833k€ en 2023 soit -12,45%.

Les recettes propres liées aux prestations de recherche : (1 672k€) sont en légère augmentation par rapport à 2023 (1 776k€ en 2023).

Les produits d'exploitation liés à la taxe d'apprentissage sont depuis 2020 répartis dans deux comptes : le compte 7481 pour la part de taxe d'apprentissage classique (13% des versements des entreprises, correspondant à des dépenses libératoires et le compte 706231 pour la formation par l'apprentissage). La taxe d'apprentissage s'élève à 986k€ au 31/12/2024 soit une diminution de 12k€ (-1,2%), tandis que **les recettes de la formation pour l'apprentissage** passent de 26 705k€ à 28 922k€ soit une augmentation de 2 217k€ (8,3%). Cette augmentation est liée au développement de l'activité.

Les principaux produits d'exploitation se décomposent comme suit :

- Subventions Etat SCSP : 229 479k€ ;
- Autres subventions : 32 541k€ ;
- CVEC : 2 718k€ ;
- Apprentissage : 28 922k€ ;
- Formation continue : 6 858k€ ;
- Droits de scolarité : 5 404k€ ;
- Prestations de recherche: 1 672k€ ;
- Mise à disposition de personnel : 932k€ ;
- Taxe d'apprentissage : 986k€ ;
- Colloques : 70k€ ;
- Dons, legs et mécénat : 98k€ ;
- Reprises sur provisions 11 630k€ ;
- Quote-part reprise au résultat des financements : 10 738k€.



2/ CHARGES D'EXPLOITATION

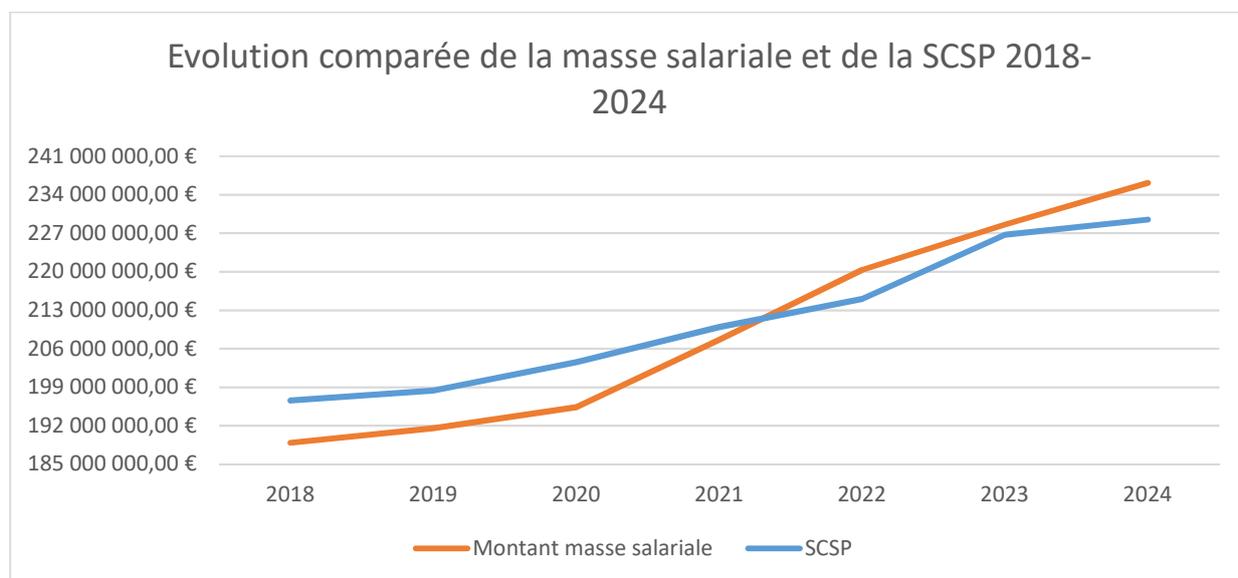
Les charges d'exploitation de l'Université Paris-Est Créteil s'élèvent à 328 021k€. Il convient de souligner que les principales charges de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne sont celles afférentes à la rémunération du personnel et aux taxes et frais associés.

2.1 Charges de personnel

La masse salariale totale, cotisations comprises, s'établit à 240 471k€, soit une hausse de 7 928k€ par rapport à l'année 2023 (+ 3,4%).

L'UPEC procède à la comptabilisation en provisions des sommes relatives aux comptes épargne-temps (CET) et aux heures complémentaires enseignants. La provision relative au CET s'élève à 4 632k€ et celle relative aux heures complémentaires à 3 039k€. Enfin, une charge à payer de 7 124 k€ a été enregistrée au titre des congés payés des titulaires et non-titulaires.

Le total des dettes de l'UPEC concernant les personnels s'élève ainsi à 14 795k€.



2.2 Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (DAP)

Le montant de la dotation aux amortissements et aux provisions est en augmentation : elle passe de 31 161k€ en 2023 à 32 517k€, soit une hausse de 4,35%.

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève à 10 738k€ contre 11 245k€ en 2023. Un travail de rattrapage des rattachements est en cours.

2.3 Autres charges de fonctionnement

Ne sont repris ici que les postes qui enregistrent des mouvements significatifs.

Les dépenses consacrées aux fluides passent de 5493k€ à 6 418k€, soit une augmentation de 16.84% liée à la hausse des tarifs.

Le poste de locations immobilières progresse de 686k€ pour s'établir à 4 386k€. Les mouvements suivants sont notamment enregistrés :

- le loyer pyramide passe en 2024 à 2 327k€ contre 1 930k€ en 2023 ;
- la location d'une surface à usage de bureau d'environ 689.40m² au sein de l'immeuble la Socrate s'élève à 133k€ ;
- Le loyer de l'immeuble ACTIPARK SENART s'établit à 582k€ en 2024 contre 135k€ en 2023.

Le poste d'entretien immobilier progresse quant à lui de 599k€ et celui d'entretien sur biens mobiliers de 1 010k€ pour un total de 2 704k€ en 2024 contre 1 814k€ en 2023, témoignant d'un rattrapage effectué sur le parc UPEC.

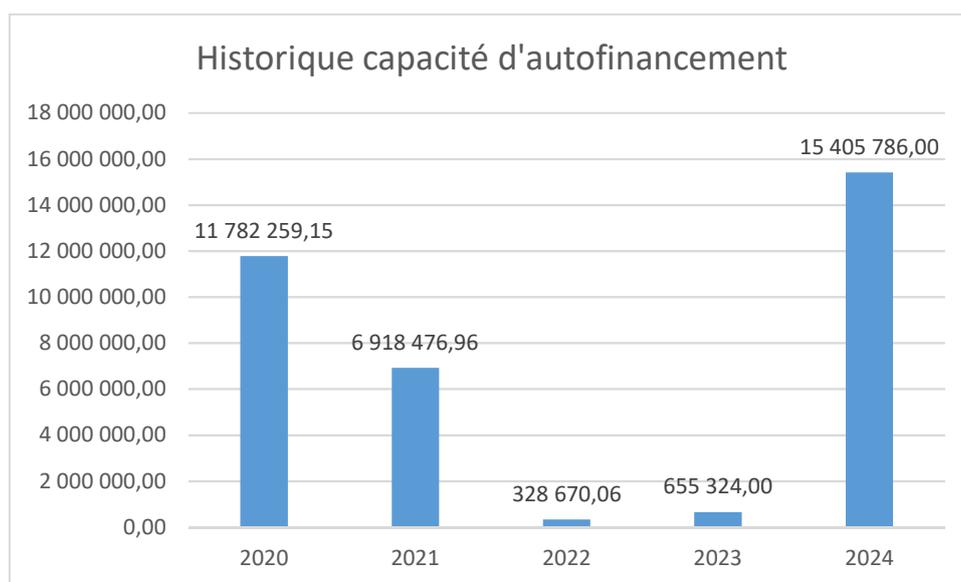
Le même effet d'entraînement est constaté sur les postes de prestation extérieure (gardiennage, nettoyage, informatique) qui s'élèvent à 6 436k€ contre 4 940k€ en 2023 comme sur le poste de fourniture d'entretien (+443k€ en 2024 pour un total de 2 366k€) ou encore sur le poste de maintenance (+360k€ en 2024 pour un total de 1 678k€).

Pour sa part, le poste des fournitures administratives augmente légèrement (772k€ en 2024 contre 701k€ en 2023). Il en va de même pour compte de fournitures de matériel d'enseignement (2 809k€ contre 2 741k€ en 2023).

3/ Impôts, taxes et versements assimilés (hors 633)

Ils s'élèvent à 871k€ en 2024. On y retrouve pour l'essentiel la contribution (FIPHFP) pour 627k€.

V) AUTRES INFORMATIONS



Evolution du fonds de roulement

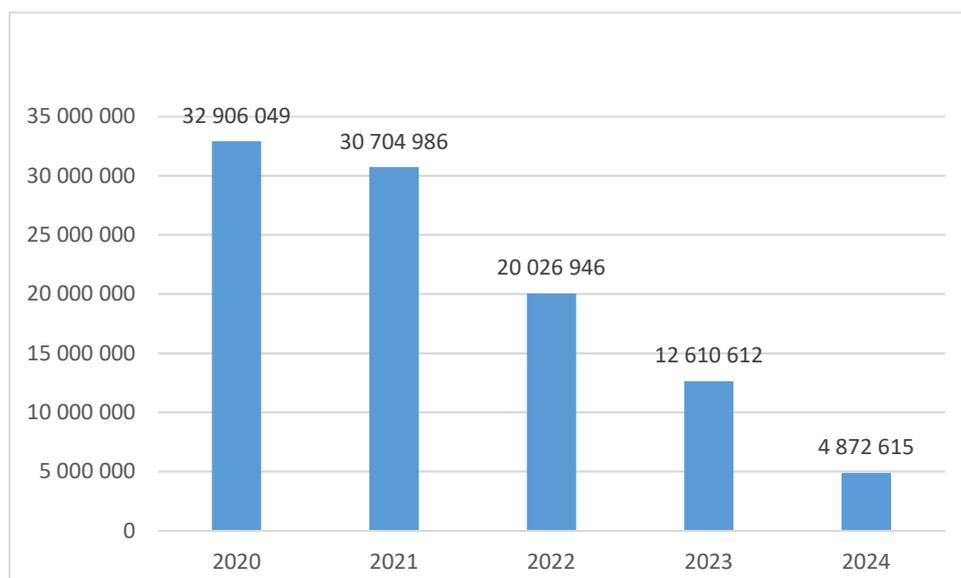
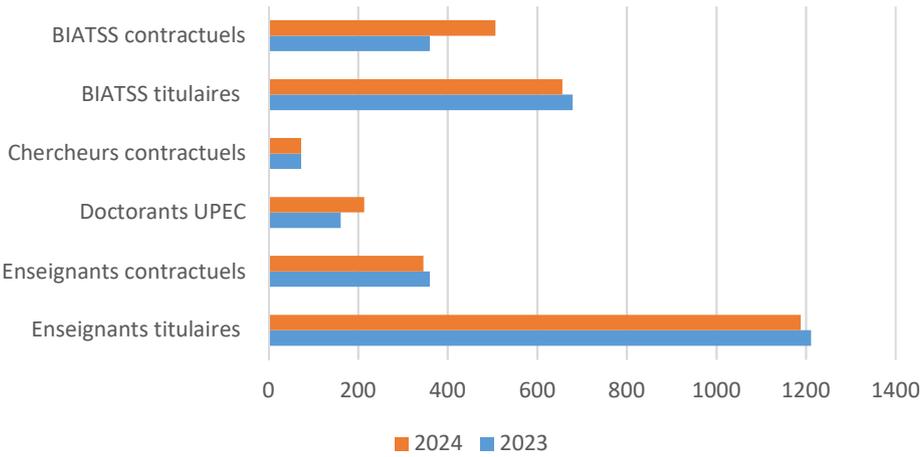


Tableau des emplois en 2024 :

Enseignants titulaires	1188
Enseignants contractuels	346
Doctorants UPEC	214
Doctorants COMUE	
Chercheurs contractuels	73
BIATSS titulaires	656
BIATSS Contractuels	507
s/total hors chercheurs & doct. COMUE	2697
Total 2024	2984

Evolution des effectifs



Exécution budgétaire 2024

- tableau de suivi des emplois	page 2
- tableau autorisations budgétaires	page 3
- tableau dépenses par destination + recettes par origine	pages 4 et 5
- tableau équilibre financier	page 6
- tableau opération pour compte pour tiers	page 7
- situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	page 8
- tableau plan de trésorerie	page 9
- tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 10
- tableau des opérations pluriannuelles et programmation	page 11
- tableau des opérations pluriannuelles (détail)	pages 12 à 14

Document présenté au conseil d'administration

Tableau 1
Tableau des emplois consommés en 2024

			(A)		(B)	(C) = (A) + (B)		
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP (*)	Emplois financés hors SCSP (*)	Global prévisions 2024	Global exécution 2024
			prévision 2024	exécution 2024	prévision 2025	exécution 2024		
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	1205	1213			1205	1213
		CDI	15	15	2	2	17	17
	Non permanents	CDD	324	301	36	33	360	334
contrats doctoraux (hors COMUE)	Non permanents	CDD	83	79	82	97	165	176
Chercheurs	Non permanents	CDD	0	2	75	66	75	68
S/total EC			1627	1610	195	198	1822	1808
BIATSS	Permanents	Titulaires	615	664			615	664
		CDI	66	70	14	17	80	87
	Non permanents	CDD	290	210	246	216	536	426
S/total Biatss			971	944	260	233	1231	1177
Totaux UPEC			2 598	2 554	455	431	3 053	2 985
contrats doctoraux (COMUE)								0
			2 598	2 554	455	431	3 053	2 985
							Plafond global des emplois voté par le CA	

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	2 598
--	--------------

(*) *Subvention pour charges de service public*

Note sur les modalités de renseignement du tableau :

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des Seuls soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses										
	Montants									
	Exécution AE 2023	AE BR 2024	Exécution AE 2024	Taux réalisation	écart AE exécution/prévision	Exécution CP 2023	CP BR 2024	Exécution CP 2024	Taux réalisation	Ecart CP CF/BR
Personnel	233 002 782	245 399 800	240 401 053	98%	-4 998 747	233 002 782	245 399 800	240 401 053	98%	-4 998 747
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		60 825 929			-60 825 929		60 825 929			-60 825 929
Fonctionnement	49 790 861	63 287 504	54 031 223	85%	-9 256 281	47 619 659	61 909 663	48 468 622	78%	-13 441 041
Investissement	18 397 779	26 535 156	15 760 564	59%	-10 774 592	25 045 918	40 270 286	33 453 574	83%	-6 816 712
TOTAL DES DÉPENSES	301 191 422	335 222 460	310 192 840	93%	-25 029 620	305 668 359	347 579 749	322 323 248	93%	-25 256 501
Solde budgétaire (excédent)						26 352 183		6 763 119		

Recettes					
	Montants				
Exécution 2023	RE BR 2024	Exécution 2024	Taux réalisation	Ecart RE CF/BR	
					Recettes globalisées
224 188 693	230 322 000	235 509 575	102%	5 187 575	Subvention pour charges de service public
18 545 554	1 689 213	-12 877 583	-762%	-14 566 796	Autres financements de l'Etat
2 510 939	2 300 000	2 718 245	118%	418 245	Fiscalité affectée
31 526 058	26 254 772	19 776 023	75%	-6 478 749	Autres financements publics
55 249 298	46 782 684	50 317 129	108%	3 534 445	Recettes propres
	4 534 949	16 656 744	367%	12 121 795	Financements de l'Etat fléchés
	19 625 401	16 850 501	86%	-2 774 900	Autres financements publics fléchés
	40 000	135 733	339%	95 733	Recettes propres fléchées
332 020 542	331 549 019	329 086 367	99%	-2 462 652	TOTAL DES RECETTES
	16 030 730				Solde budgétaire (déficit)

**** Actuellement, ne sont pas identifiées d'opérations sur recettes fléchées**
Néanmoins, un tableau détaillé des opérations pluriannuelles permet d'identifier un certain nombre d'opérations susceptibles de rentrer dans ce cadre (cf prévisions de recettes)

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme								AE	CP
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Formation initiale et continue	128 031 777	128 031 777	9 326 443	8 307 795	1 415 081	1 094 619	138 773 300	137 434 192	45%	43%
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	71 438 840	71 438 840	5 008 434	4 421 605	816 172	636 719	77 263 446	76 497 164		
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	54 203 436	54 203 436	4 174 538	3 787 671	598 909	457 900	58 976 883	58 449 007		
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 389 501	2 389 501	143 470	98 520			2 532 971	2 488 021		
D105 - Bibliothèques et documentation	6 552 368	6 552 368	1 491 194	1 439 286	38 218	21 576	8 081 780	8 013 230	3%	2%
Recherche	70 108 663	70 108 663	8 492 865	7 656 002	2 423 890	1 860 571	81 025 418	79 625 236	26%	25%
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	23 692 652	23 692 652	5 684 119	5 016 856	921 602	638 927	30 298 373	29 348 435		
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 414 155	5 414 155	305 451	302 947	41 875	76 811	5 761 481	5 793 913		
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	6 761 770	6 761 770	505 827	527 323	846 204	302 209	8 113 801	7 591 301		
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies								0		
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 632 154	5 632 154	1 223 150	1 046 099	534 936	780 682	7 390 240	7 458 936		
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	27 242 689	27 242 689	771 293	760 121	65 368	48 227	28 079 351	28 051 037		
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 365 243	1 365 243	3 025	2 656	13 905	13 714	1 382 173	1 381 613		
D114 - Immobilier	6 906 138	6 906 138	20 332 561	18 694 552	8 976 101	28 206 953	36 214 801	53 807 643	12%	17%
D115 - Pilotage et support	26 189 662	26 189 662	12 435 249	10 630 065	2 446 867	2 073 031	41 071 779	38 892 758	13%	12%
Étudiants	2 612 445	2 612 445	1 952 909	1 740 922	460 407	196 823	5 025 761	4 550 190	2%	1%
D201 - Aides directes aux étudiants	26 964	26 964	65 897	56 945			92 861	83 909		
D202 - Aides indirectes	1 180 999	1 180 999	486 600	387 542	15 644	19 385	1 683 244	1 587 926		
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 404 482	1 404 482	1 400 412	1 296 434	444 763	177 439	3 249 656	2 878 355		
Total	240 401 053	240 401 053	54 031 223	48 468 622	15 760 564	33 453 574	310 192 839	322 323 248		

Dépenses par destination et recettes par origine

Tableau 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)
Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	235 509 575								235 509 575
Droits d'inscription					5 146 094				5 146 094
Formation continue, diplômes propres et VAE					8 328 352				8 328 352
Taxe d'apprentissage					989 959				989 959
Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 042 621				1 042 621
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir				52 333			6 191 644		6 243 977
ANR hors investissements d'avenir				4 163 517			491 778		4 655 295
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				2 120 666			9 368 352		11 489 018
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				2 963 764			515 100		3 478 864
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		-12 877 583		10 359 497	626 334	16 656 744	283 626		15 048 619
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					99 000				99 000
Autres recettes			2 718 245	116 246	34 084 769			135 733	37 054 993
<i>Dont formation par l'apprentissage</i>					31 309 845				31 309 845
Total	235 509 575	-12 877 583	2 718 245	19 776 023	50 317 129	16 656 744	16 850 501	135 733	329 086 367
	72%	-4%	1%	6%	15%	SOLDE BUDGETAIRE			6 763 119

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire.

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	Exécution 2023	Montants BR 2024	Exécution 2024	écarts CF/BR 2024		Exécution 2023	Montants BR 2024	Exécution 2024	écart CF/BR 2024
Solde budgétaire (déficit)	11 624 312	16 030 730		-16 030 730		26 352 183		6 763 119	6 763 119
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	7 075								
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	5 522 263	5 552 327	6 526 023	973 696		4 879 533	5 397 428	8 777 582	3 380 154
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	282 818	300 000	160 288	-139 712		-13 374 923	2 665 104	-2 721 427	- 5 386 531
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	17 436 468	21 883 057	6 686 311	-15 196 746	et	17 856 793	8 062 532	12 819 274	4 756 742
Variation de trésorerie (I)	420 325		6 132 963	6 132 963	ou				0
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***					ou				
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	12 044 637	-13 820 525		13 820 525	ou				
TOTAL DES BESOINS	17 856 793	21 883 057	12 819 274	-9 063 783	et	17 856 793	8 062 532	12 819 274	4 756 742
									TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en fléchée et non fléchée
- s'explique par chaque ligne

Décomposition de la variation de trésorerie

* Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)
 ** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
 *** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Périmètre financier : UPEC

Exercice : 2024

Opérations pour le compte de tiers (réalisé)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
BOURSE MOBILITES IDF	47310000	Recettes à transférer	126 800,00	90 800,00
PFI ERASMUS	47310000	Recettes à transférer	1 521 001,40	2 106 754,00
PFIUFAA0212022/2023	47310000	Recettes à transférer	38 500,00	30 750,00
PFI COOKINUM	47310000	Recettes à transférer	178 000,00	178 000,00
AIDEMOBILINTERNA	47310000	Recettes à transférer	240 400,00	317 200,00
PERMISCFA	47310000	Recettes à transférer	144 500,00	86 000,00
TVA	44551000	TVA à décaisser	4 276 822,22	5 968 078,77
Autres opérations pour comptes de	47182800	Autres recettes à classer	160 288,37	-2 721 427,46
TOTAL			6 686 311,99	6 056 155,31

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_REAL_1010_2024_1010_20250218_1307_2024CPTFI.XML

Date : 18/02/2025

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution 2023	Montants BI 2024	Montants BR 2024	Exécution 2024	écarts CF/BR 2024	PRODUITS	Exécution 2023	Montants BI 2024	Montants BR 2024	Exécution 2024	écarts CF/BR 2024
Personnel	232 543 525	241 134 479	245 399 800	240 471 231	-4 928 569	Subventions de l'Etat	232 329 892	229 823 446	232 639 213	236 084 709	3 445 496
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	59 502 770	60 192 903	60 825 929	60 955 454		Fiscalité affectée	2 879 132	2 300 000	2 300 000	2 718 245	418 245
Fonctionnement autre que les charges de personnel	78 081 846	84 527 707	81 270 511	87 569 950	6 299 439	Autres subventions	-267 608	32 270 483	27 626 834	24 949 493	-2 677 341
<i>dont charges de fonctionnement décaissables</i>	46 920 534	65 725 268	61 909 663	55 052 638	-6 857 025	Autres produits	67 068 673	54 247 106	57 119 898	69 547 949	12 428 051
<i>dont amortissements et provisions</i>	31 161 312	18 802 439	19 360 848	32 517 312	13 156 464	<i>dont produits encaissables</i>	56 426 393	43 517 156	46 822 684	47 179 010	356 326
<i>dont opérations internes</i>						<i>dont reprises sur amortissements et provisions</i>	10 642 280	10 729 950	10 297 214	11 630 499	1 333 285
TOTAL DES CHARGES (1)	310 625 371	325 662 186	326 670 311	328 041 181	1 370 870	TOTAL DES PRODUITS (2)	302 010 089	318 641 035	319 685 945	333 300 396	13 614 451
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>				5 259 215	5 259 215	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	8 615 282	7 021 151	6 984 366		-6 984 366
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	310 625 371	325 662 186	333 300 396	333 300 396		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	310 625 371	325 662 186	326 670 311	333 300 396	20 598 817

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

46 920 534,00

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution 2023	Montants BI 2024	Montants BR 2024	Exécution 2024	écarts CF/BR 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	8 615 283	-7 021 151	-6 984 366	5 259 215	12 243 581
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 161 312	18 802 439	19 360 848	32 517 312	13 156 464
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 642 280	10 729 950	10 297 214	11 630 499	1 333 285
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				18	
- produits de cession d'éléments d'actifs	3 500			1 820	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	11 244 924			10 738 440	
= CAF	655 324	1 051 338	2 079 268	15 405 786	13 326 518

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution 2023	Montants BI 2024	Montants BR 2024	Exécution 2024	écarts CF/BR 2024	RESSOURCES	Exécution 2023	Montants BI 2024	Montants BR 2024	Exécution 2024	écarts CF/BR 2024
Insuffisance d'autofinancement*						Capacité d'autofinancement*	655 324	1 051 338	2 079 268	15 405 786	13 326 518
Investissements	25 348 911	40 627 238	40 270 286	35 937 268	-4 333 018	Financement de l'actif par l'État	7 391 237	19 720 729	16 520 729	4 149 145	-12 371 584
Remboursement des dettes financières						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	9 226 715	11 823 089	13 903 784	8 485 927	-5 417 857
TOTAL DES EMPLOIS (5)	25 348 911	40 627 238	40 270 286	35 937 268	-4 333 018	Autres ressources	659 301			158 413	158 413
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)						Report à nouveau					0
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	17 932 577	32 595 156	32 503 781	28 199 271	-4 304 510
						PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(7)	7 416 334	8 032 082	7 766 505	7 737 997	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution 2023	Montants BI 2024	Montants BR 2024	Exécution 2024	écarts CF/BR 2024
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-7 416 334	-8 032 082	-7 766 505	-7 737 997	28 508
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-19 460 971	10 168 622	6 054 020	-13 870 960	-19 924 980
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	12 044 638	-18 200 704	-13 820 525	6 132 963	19 953 488
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	12 610 612	2 607 373	4 844 107	4 872 615	28 508
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-61 468 905	-28 044 798	-55 414 885	-75 339 865	-19 924 980
Niveau de la TRESORERIE	74 079 517	30 652 171	60 258 992	80 212 480	19 953 488

Périmètre financier : UPEC
Société(s) : UPEC

Exercice : 2024
Unité des montants : Euros

Plan de Trésorerie réalisé

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle	
SOLDE INITIAL (début de mois)	74 079 516,72	108 706 051,02	88 476 797,14	67 484 272,16	107 050 596,48	87 023 054,75	66 184 877,03	133 442 716,72	120 334 295,58	96 877 558,85	108 585 488,29	87 384 656,98		
<i>dont placements</i>														
ENCAISSEMENTS														
Recettes budgétaires globalisées	3 508 660,15	14 927 275,29	66 194 241,31	59 601 226,39	4 680 171,20	6 354 614,25	90 186 786,21	-7 339 063,38	6 528 384,23	4 921 490,81	32 855 983,18	13 023 620,54	295 443 390,18	
Subvention pour charges de service public	0,00	6 020 684,00	56 311 496,00	55 603 350,00	0,00	0,00	82 833 094,00	0,00	0,00	0,00	33 469 605,00	1 271 346,00	235 509 575,00	
Subvention pour charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres financements de l'Etat	0,00	1 886 337,00	154 928,64	448 639,00	114 472,44	67 635,00	735 500,00	-9 980 625,87	2 296,61	164 594,00	-6 597 050,53	125 691,00	-12 877 582,71	
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 718 245,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 718 245,08	
Autres financements publics	-155 659,00	3 186 924,17	5 750 019,79	-205 278,96	2 186 454,72	1 029 882,34	253 018,91	1 368 426,78	2 430 715,58	1 163 417,34	751 623,61	2 016 478,22	19 776 023,50	
Recettes propres	3 664 319,15	3 833 330,12	3 977 796,88	3 754 516,35	2 379 244,04	5 257 096,91	3 646 928,22	1 273 135,71	4 095 372,04	3 593 479,47	5 231 805,10	9 610 105,32	50 317 129,31	
Recettes budgétaires fléchées	0,00	0,00	29 950,68	819 407,33	1 943 792,24	71 200,00	491 778,00	12 439 693,87	0,00	6 170 889,82	10 078 420,30	1 597 846,31	33 642 978,55	
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 059 693,87	0,00	0,00	6 597 050,53	0,00	16 656 744,40	
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	29 950,68	819 407,33	1 943 792,24	6 200,00	491 778,00	2 370 000,00	0,00	6 170 889,82	3 459 315,17	1 559 167,58	16 850 500,82	
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	22 054,60	38 678,73	135 733,33	
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00											
Emprunts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prêts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations gérées en compte de tiers	56 776 290,65	-6 037 720,52	-60 321 130,57	6 510 644,94	-1 371 437,66	967 597,77	6 527 882,35	3 481 411,14	-1 380 184,11	28 389 665,98	-33 871 748,23	6 385 089,57	6 056 361,31	
TVA encaissée	31 019,76	15 512,02	44 140,00	766 063,51	13 680,31	47 802,26	18 731,00	5 532,24	87 390,19	22 285,37	-33 170,00	4 949 092,11	5 968 078,77	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0,00	39 000,00	701 880,00	1 000,00	90 000,00	207 320,00	0,00	13 000,00	1 531 960,00	0,00	19 300,00	206 250,00	2 809 710,00	
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	56 745 270,89	-6 092 232,54	-61 067 150,57	5 743 581,43	-1 475 117,97	712 475,51	6 509 151,35	3 462 878,90	-2 999 534,30	28 367 380,61	-33 857 878,23	1 229 747,46	-2 721 427,46	
TOTAL	60 284 950,80	8 889 554,77	5 903 061,42	66 931 278,66	5 252 525,78	7 393 412,02	97 206 446,56	8 582 041,63	5 148 200,12	39 482 046,61	9 062 655,25	21 006 556,42	335 142 730,04	
DECAISSEMENTS														
Enveloppes hors recettes fléchées	24 910 516,16	27 904 552,44	26 173 572,19	26 423 181,55	24 563 681,84	25 187 316,76	24 992 119,33	21 144 843,54	26 036 642,37	24 838 558,60	14 640 249,70	25 270 717,46	292 085 951,94	
Personnel	19 239 203,40	20 029 956,25	19 247 749,73	19 198 494,86	19 380 676,02	19 773 591,38	20 278 936,66	20 243 567,97	20 264 062,74	19 736 494,45	21 045 173,53	19 396 523,34	237 834 430,33	
Fonctionnement	3 562 280,38	3 937 279,33	4 435 051,32	3 289 631,73	3 677 571,92	4 424 939,50	4 370 253,60	674 281,81	5 190 069,01	4 249 300,19	3 191 885,68	5 163 555,22	46 166 099,69	
Investissement	2 109 032,38	3 937 316,86	2 490 771,14	3 935 054,96	1 505 433,90	988 785,88	342 929,07	226 993,76	582 510,62	852 763,96	-9 596 809,51	710 638,90	8 085 421,92	
Dépenses sur recettes fléchées	265 241,58	301 583,65	271 153,47	324 840,47	404 131,96	2 531 503,99	4 274 144,20	499 917,65	1 708 669,50	2 200 096,20	15 106 722,22	2 349 291,29	30 237 296,18	
Personnel	213 256,28	176 694,55	185 142,88	193 894,97	202 075,18	197 665,18	199 936,17	203 655,00	199 220,85	246 870,28	285 338,69	262 872,28	2 566 622,31	
Fonctionnement	51 986,70	42 170,15	34 429,52	86 510,77	83 985,96	94 715,88	212 539,74	133 871,05	90 813,10	177 840,79	1 002 402,98	291 255,58	2 302 522,22	
Investissement	-1,40	82 718,95	51 581,07	44 434,73	118 070,82	2 239 122,93	3 861 668,29	162 391,60	1 418 635,55	1 775 385,13	13 818 980,55	1 795 163,43	25 368 151,65	
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00											
Emprunts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations gérées en compte de tiers	482 658,76	912 672,56	450 860,74	616 932,32	312 253,71	512 768,99	682 343,34	45 701,58	859 624,98	735 462,37	516 514,64	558 518,00	6 686 311,99	
TVA décaissée	446 987,01	650 451,59	260 473,83	540 730,38	137 055,89	353 208,66	549 175,47	43 733,04	262 744,06	356 233,46	435 587,55	240 441,28	4 276 822,22	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	26 520,00	238 456,00	174 805,00	65 419,00	165 551,00	147 840,00	108 911,00	0,00	560 363,40	374 841,00	78 179,00	308 316,00	2 249 201,40	
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	9 151,75	23 764,97	15 581,91	10 782,94	9 646,82	11 720,33	24 256,87	1 968,54	36 517,52	4 387,91	2 748,09	9 760,72	160 288,37	
TOTAL	25 658 416,50	29 118 808,65	26 895 586,40	27 364 954,34	25 280 067,51	28 231 589,74	29 948 606,87	21 690 462,77	28 604 936,85	27 774 117,17	30 263 486,56	28 178 526,75	329 009 560,11	
SOLDE DU MOIS	34 626 534,30	-20 229 253,88	-20 992 524,98	39 566 324,32	-20 027 541,73	-20 838 177,72	67 257 839,69	-13 108 421,14	-23 456 736,73	11 707 723,21	-21 200 831,31	-7 171 970,33	6 132 963,43	
SOLDE CUMULE	108 706 051,02	88 476 797,14	67 484 272,16	107 050 596,48	87 023 054,75	66 184 877,03	133 442 716,72	120 334 295,58	96 877 558,85	108 585 488,29	87 384 656,98	80 212 480,25		
													<i>dont trésorerie fléchée</i>	
														3 405 682,37
														<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires</i>
														2 727 281,06

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Exécution 2024
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	72 144 185
	2 Niveau initial du fonds de roulement	12 610 612
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-61 468 905
	4 Niveau initial de la trésorerie	74 079 517
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	49 500
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	61 985 379	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	310 192 840
	6 Résultat patrimonial	5 259 215
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	15 405 786
	8 Variation du fonds de roulement	-7 737 997
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS 0,00
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - 0,00
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ 0,00
	Cautionnements et dépôts	- 0,00
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS -1 352 546
	Variation des stocks	+ / - 1 990
	Production immobilisée	+ -1 447 435
	Charges sur créances irrécouvrables	- 92 899
	Produits divers de gestion courante	+
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -9 993 034
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -16 201 535
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 13 900 927
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -162 019
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -7 530 407
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	6 763 119
	12.a Recettes budgétaires	329 086 367
	12.b Crédits de paiement ouverts	322 323 248
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	-629 746	
14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	-1 895 635	
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	6 132 963	
15.a dont variation de la trésorerie fléchée	3 405 682	
15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	2 727 488	
16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	-13 870 960	
17 Restes à payer	-12 130 409	
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	60 013 776
	19 Niveau final du fonds de roulement	4 872 615
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-75 339 865
	21 Niveau final de la trésorerie	80 212 686
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	3 405 682
21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	2 727 281	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

**Tableau 9 (synthèse)
Tableau des opérations pluriannuelles et programmation**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévission pluriannuelle	Exécution 2024									Prévission 2025 et suivantes		
		Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes les années antérieures à 2023 (2)	AE consommées les années antérieures à 2023 (3)	AE ouvertes en 2023 (4)	AE consommées en 2024 (5)	TOTAL des AE ouvertes au 31-12- 2023 (6) = (3) + (5)	CP ouverts les années antérieures à 2023 (7)	CP consommés les années antérieures à 2023 (8)	CP ouverts en 2023 (9)	CP consommés en 2024 (10)	TOTAL des CP ouverts au 31-12- 2023 (11) = (8) + (10)	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE) (12)	Restes à payer en fin d'année 2023 (CP) (13)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement DPDD	141 866 357	72 737 411	72 737 411	13 026 075	5 668 413	78 405 823	32 813 379	32 813 379	26 528 309	25 448 528	58 261 907	63 460 534	20 143 916
Total Dépenses d'investissement DPDD		141 866 357	72 737 411	72 737 411	13 026 075	5 668 413	78 405 823	32 813 379	32 813 379	26 528 309	25 448 528	58 261 907	63 460 534	20 143 916
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement DSI	5 941 428	3 960 293	3 960 293	1 981 135	1 592 135	5 552 428	734 374	734 374	2 542 468	2 153 468	2 887 842	389 000	2 664 585
Total Dépenses d'investissement DSI		5 941 428	3 960 293	3 960 293	1 981 135	1 592 135	5 552 428	734 374	734 374	2 542 468	2 153 468	2 887 842	389 000	2 664 585
Dépenses d'investissement CVEC	Report Crédits CVEC	300 000	0	0	300 000	271 564	271 564	0	0	300 000	40 858	40 858	28 436	230 706
Total Dépenses Report CVEC		300 000	0	0	300 000	271 564	271 564	0	0	300 000	40 858	40 858	28 436	230 706
Contrats de recherche	Personnel	29 293 421	10 143 632	9 421 301	5 121 003	4 192 967	13 614 268	10 143 632	9 421 301	5 121 003	4 192 967	13 614 268	15 679 153	0
	Fonctionnement	82 021 579	42 707 801	40 708 973	8 977 052	4 946 242	45 655 215	42 707 801	40 708 973	8 977 052	4 469 719	45 178 692	36 366 364	476 523
	Investissement	5 858 684	1 700 699	1 488 108	2 684 661	1 459 595	2 947 703	1 700 699	1 488 108	2 684 661	1 285 818	2 773 926	2 910 981	173 777
Total contrat de recherche		117 173 684	54 552 132	51 618 382	16 782 716	10 598 805	62 217 187	54 552 132	51 618 382	16 782 716	9 948 504	61 566 886	54 956 497	650 301
Contrat d'enseignement	Personnel	51 449 228	3 264 819	2 024 786	6 186 241	4 384 184	6 408 970	3 264 819	2 024 786	6 186 241	4 384 184	6 408 970	45 040 258	0
	Fonctionnement	14 230 638	2 709 307	1 532 297	5 300 355	3 871 106	5 403 403	2 709 307	1 532 297	5 300 355	3 255 095	4 787 392	8 827 234	616 012
	Investissement	43 786 577	142 916	76 583	1 206 500	589 267	665 849	142 916	76 583	1 206 500	127 049	203 632	43 120 728	462 217
Total contrat d'enseignement		109 466 443	6 117 042	3 633 666	12 693 096	8 844 557	12 478 222	6 117 042	3 633 666	12 693 096	7 766 328	11 399 994	96 988 221	1 078 229
	Ss total personnel	80 742 649	13 408 451	11 446 087	11 307 244	8 577 151	20 023 238	13 408 451	11 446 087	11 307 244	8 577 151	20 023 238	60 719 411	0
	Ss total fonctionnement	96 252 217	45 417 108	42 241 270	14 277 407	8 817 348	51 058 618	45 417 108	42 241 270	14 277 407	7 724 814	49 966 084	45 193 598	1 092 535
	Ss total investissement	197 753 046	78 541 318	78 262 394	19 198 371	9 580 973	87 843 367	35 391 368	35 112 444	33 261 938	29 055 721	64 168 165	109 909 679	23 675 202
TOTAL		374 747 912	137 366 878	131 949 752	44 783 022	26 975 472	158 925 224	94 216 927	88 799 801	58 846 589	45 357 686	134 157 487	215 822 688	24 767 737

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévissions de recettes

Opération	Nature	Prévission	Exécution 2024		Prévissions en 2025 et suivantes	Encaissement prévus BR 2024	Ecart BR vs BI
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à 2024 (19)	Encaissement en 2024 (20)	Restes à encaisser en N+1 et suivantes (21)		
Dépenses d'investissement DPDD (PPI)	Financement de l'Etat*	71 854 230	41 076 537	0	30 777 693	4 389 949	-4 389 949
	Autres financements publics**	24 709 630	9 849 388	8 307 689	6 552 553	11 506 006	-3 198 317
Total PPI		96 563 860	50 925 925	8 307 689	37 330 246	15 895 955	-7 588 266
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	29 293 421	1 143 517	172 143	27 977 760	399 940	-227 797
	Autres financements publics**	82 021 579	22 716 303	9 881 152	49 424 124	16 219 855	-6 338 703
	Autres financements***	5 858 684	2 009 757	754 217	3 094 710	1 039 662	-285 445
Total contrat de recherche		117 173 683	25 869 577	10 807 512	80 496 595	17 659 457	-6 851 945
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	10 227 284	5 988 610	0	4 238 674	200 450	-200 450
	Autres financements publics**	92 045 556	2 396 703	9 361 132	80 287 721	12 058 441	-2 697 309
	Autres financements***	566 000	0	965 545	-399 545	0	965 545
Total contrat d'enseignement		102 838 840	8 385 313	10 326 677	84 126 850	12 258 891	-1 932 214
	Ss total financement de l'Etat	111 374 935	48 208 664	172 143	62 994 127	4 990 339	-4 818 196
	Ss total autres financements publics	198 776 765	34 962 394	27 549 972	136 264 398	39 784 302	-12 234 330
	Ss total autres financements	6 424 684	2 009 757	1 719 762	2 695 165	1 039 662	680 100
TOTAL		316 576 383	85 180 815	29 441 877	201 953 690	45 814 303	-16 372 426

* Subvention pour charges de service public, autres financements

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

Recette non prévue au BR

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE ouvertes pour l'année 2024	AE consommées en 2024	Total des AE consommées	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP ouvertes pour l'année 2024	CP consommées en 2024	Total des CP consommées	Restes à engager en fin d'année 2024 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2024 (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (3)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(8)+(10)	(12)=(1)-(3)-(5)	(13)=(3)+(6)-(8)-(10)
Total														
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	141 866 357	72 737 411	72 737 411	13 026 075	5 668 413	78 405 823	32 813 379	32 813 379	26 528 309	25 448 528	58 261 907	63 460 534	20 143 916
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 859 625	9 481 648	9 481 648	2 200 465	1 248 024	10 729 672	1 965 323	1 965 323	4 000 000	4 947 933	6 913 256	2 129 953	3 816 416
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 883 910	20 929 339	20 929 339	2 954 571	1 936 111	22 865 449	5 812 690	5 812 690	9 907 571	6 883 234	12 695 924	1 018 460	10 169 526
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eopt 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement	22 300 000	20 573 560	20 573 560	1 726 440	1 912 548	22 486 108	8 368 983	8 368 983	8 251 324	11 692 806	20 061 789	-186 108	2 424 320
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	2 355 065	1 182 758	1 182 758	200 000	0	1 182 758	1 062 971	1 062 971	200 000	0	1 062 971	1 172 307	119 787
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 347 295	2 347 295	0	32 514	2 379 809	2 256 309	2 256 309	0	438	2 256 747	553 691	123 062
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 681 834	2 363 098	2 363 098	300 000	147 020	2 510 118	1 453 359	1 453 359	600 000	686 179	2 139 539	171 717	370 579
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris Autofinancement UPEC (1,98 - 1,2)	1 980 000	1 317 097	1 317 097	43 261	0	1 317 097	589 758	589 758	43 261	0	589 758	662 903	727 339
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	1 854 923	1 854 923	0	0	1 854 923	1 850 029	1 850 029	0	0	1 850 029	68 677	4 894
Rénovation de la caserne Damesne + BU Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance +VCEC	6 066 196	5 874 347	5 874 347	191 849	30 778	5 905 124	5 380 241	5 380 241	403 837	57 526	5 437 768	161 071	467 357
Restructuration du domaine Cherioux à Vitry Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 287 482	2 287 482	2 287 482	0	1 020	2 288 503	2 083 325	2 083 325	204 157	84 491	2 167 817	-1 020	120 686
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	686 065	686 065	59 649	76 837	762 902	99 109	99 109	507 613	448 426	547 536	101 418	215 366
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéatres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 111 782	962 939	962 939	148 843		980 708	552 242	552 242	0	150 272	702 514	131 074	278 194
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 719 043	2 452 414	2 452 414	266 629	95 476	2 547 890	918 669	918 669	600 546	435 943	1 354 612	171 153	1 193 277
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux Eotp 20L00351S	Autofinancement	2 200 000	424 446	424 446	1 554 368	0	424 446	420 370	420 370	1 000 000	0	420 370	1 775 554	4 076
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine Eotp 22L00021S	CPER 2021-2027	11 600 000	0	0	1 200 000	0	0	0	0	150 000	0	0	11 600 000	0
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesne Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027 Département 77 2M€	14 600 000	0	0	1 900 000	170 316	170 316	0	0	450 000	61 279	61 279	14 429 684	109 037
Jacquard Eotp 22L00031S	MESR	27 000 000	0	0	120 000	0		0	0	120 000	0		27 000 000	
CRITISC		2 500 000	0	0	160 000	0	0	0	0	90 000	0	0	2 500 000	0
Total Dépenses d'investissement.1		141 866 357	72 737 411	72 737 411	13 026 075	5 668 413	78 405 823	32 813 379	32 813 379	26 528 309	25 448 528	58 261 907	63 460 534	20 143 916

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures et rapprochés jusqu'à 2023	Encaissements pour l'année 2024	Restes à encaisser
				(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
Recettes d'investissement (PPI)	Investissement	141 866 357	45 302 498	96 563 260	50 925 925	8 307 689	37 329 646
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 859 625	6 109 625	6 750 000	4 780 995	0	1 969 005
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 883 910	1 933 910	21 950 000	17 141 312	0	
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eotp 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement + 1 M INSERM au BI 2024	22 300 000	5 300 000	17 000 000	5 469 134	8 307 689	3 223 177
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	2 355 065	2 355 065	0	0	0	0
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 933 500	0	0	0	0
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 681 834	181 834	2 500 000	2 500 000	0	0
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris	1 980 000	0	1 980 000	0	0	1 980 000
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	126 000	1 797 000	1 497 600	0	299 400
Rénovation de la caserne Damesne Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance	6 066 196	1 658 566	4 407 630	4 380 254	0	27 376
Démolition/curage/désamiantage et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 287 482	382 722	1 904 760	1 904 760	0	0
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	0	864 320	864 320	0	0
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéatres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 111 782	36 272	1 075 510	1 075 510	0	0
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 719 043	607 003	2 112 040	2 112 040	0	0
Achat et réhabilitation Bâtiment A2 Zac Chérioux Eotp a créer Eotp 20L00351S	Autofinancement	2 200 000	2 200 000	0	0	0	0
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine Eotp 22L00021S	CPER 2021-2027	11 600 000	0	11 600 000	500 000	0	11 100 000
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesne Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027 Département 77 2M€	14 600 000	0	14 600 000	1 700 000	0	12 900 000
Ilot Jacquard Eotp 22L00031S	MESR	27 000 000	20 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0
CRITISC	BPI-REGION ILE DE France-Ministère de l'économie, des finances et de la relance	2 500 000	1 478 000	1 022 000	0	0	1 022 000

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE nouvelles ouvertes en 2024	AE consommées en 2024	AE INV consommés au 31/12/2024	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP nouveaux ouverts en 2024	CP consommés en 2024	CP INV consommés au 31/12/2024	Restes à engager en fin d'année 2024 (AE)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année 2024 (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(5)
Total	5 941 428	3 960 293	3 960 293	1 981 135	1 592 135	5 552 428	734 374	734 374	2 542 468	2 153 468	2 887 842	389 000	2 664 585
PARC INFO	346 958	136 700	136 700	210 259	210 259	346 958	135 079	135 079	158 410	158 410	293 489	0	53 470
INFRA SYSTEME ET RESEAU	4 613 723	3 637 977	3 637 977	975 746	975 746	4 613 723	481 150	481 150	1 782 908	1 782 908	2 264 058	0	2 349 665
SYSTEMES D'INFORMATION METIERS	591 747	185 617	185 617	406 130	406 130	591 747	118 145	118 145	212 150	212 150	330 296	0	261 451
PROJET CRM	200 000	0	0	200 000	0	0	0	0	200 000	0	0	200 000	0
PROJET DAF-NOTILUS	64 000	0	0	64 000	0	0	0	0	64 000	0	0	64 000	0
SECURITE	75 000	0	0	75 000	0	0	0	0	75 000	0	0	75 000	0
SI RECHERCHE	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000	0
Total Dépenses	5 941 428	3 960 293	3 960 293	1 981 135	1 592 135	5 552 428	734 374	734 374	2 542 468	2 153 468	2 887 842	389 000	2 664 585